

PERSPECTIVES

Faut-il payer pour la foi ?

L'État soutient « l'avancement de la religion » au même titre que l'éducation ou la lutte contre la pauvreté

STÉPHANE BAILLARGEON
MAGDALINE BOUTROS
LE DEVOIR

L

État soutient financièrement « l'avancement de la religion ». Par le biais de l'octroi du statut d'organisme de bienfaisance (OBE), plus de 32 000 groupes enregistrés au pays, dont 4330 au Québec seulement, bénéficient en date de mai 2019 d'une kyrielle d'avantages fiscaux parce qu'ils œuvrent à la promotion d'une religion.

Selon les plus récentes données de l'Agence de revenu du Canada (ARC), dans l'ancienne *priest-ridden province*, le christianisme remporte la part du lion de ce nombre avec 3045 enregistrements, suivi par le judaïsme (113) et l'islam (50).

Par contre, la liste ne compte aucun organisme de bienfaisance interreligieux ou œcuménique. Les OBE du Québec luttant contre la pauvreté sont au nombre de 3701, et 2568 autres œuvrent en éducation. L'ARC ne fournit pas le nombre de membres des groupes enregistrés, ces renseignements étant jugés confidentiels. Dans les faits, il est possible de former un groupe religieux qui ne compte qu'un seul membre.

Des avantages remis en question

Le précieux statut d'OBE accordé par l'ARC permet d'être exempté de l'impôt, de remettre des reçus pour dons de bienfaisance, de se faire rembourser une partie des taxes à la consommation (TVQ et TPS), et même aux membres du clergé de déduire des allocations de logement.

« Le financement étatique de la religion peut difficilement se justifier », commente le professeur de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke M^e Luc Grenon, spécialiste de la fiscalité et auteur de plusieurs textes de référence et des rares études exhaustives réalisées pour tenter d'y voir clair dans les principes et les conséquences concrètes de ces statuts et privilèges.

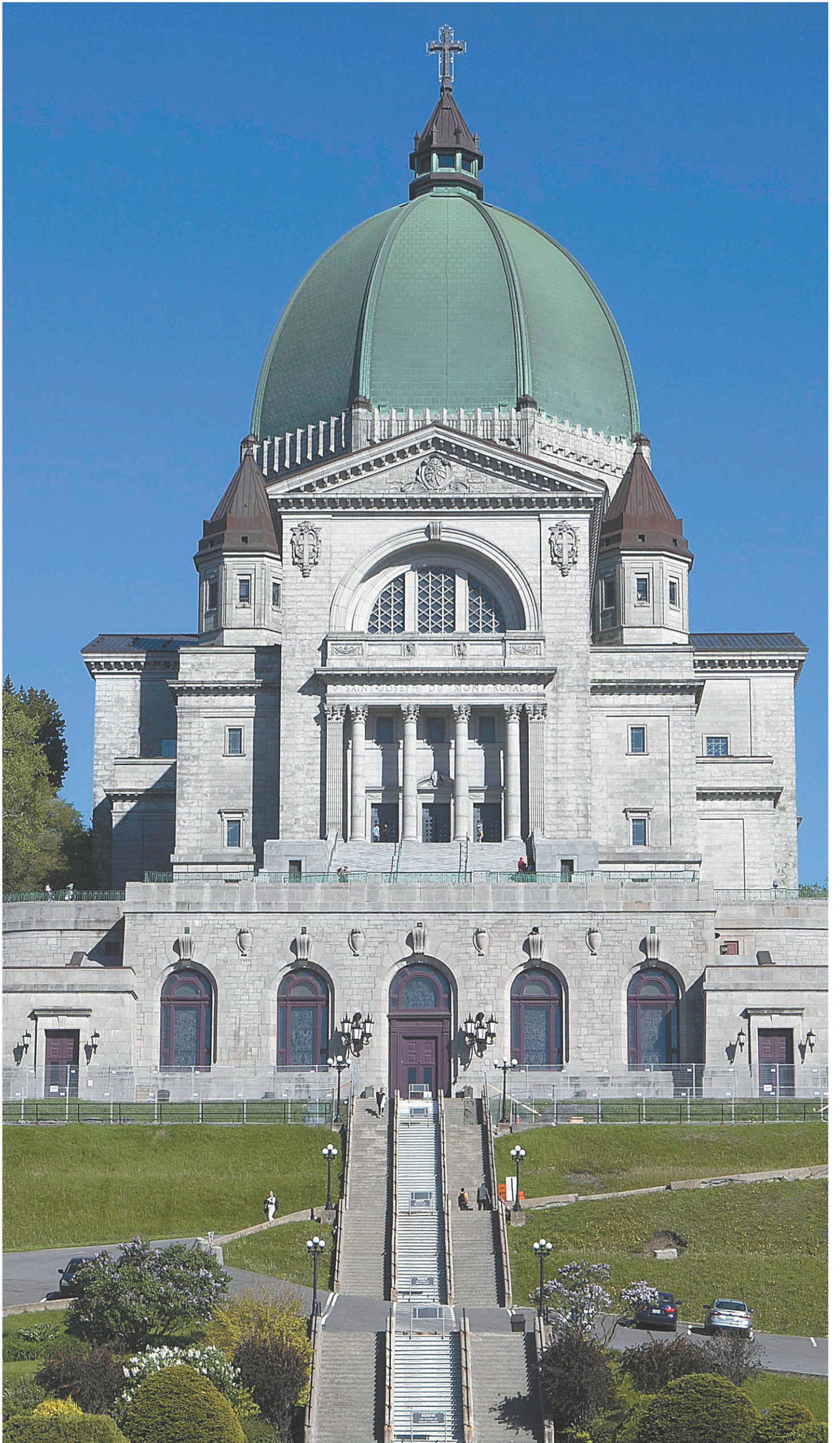
Pour être reconnu comme OBE, explique le spécialiste, il faut deux choses : procurer un bienfait public et poursuivre une mission de bienfaisance reconnue. La loi reconnaît quatre fins de bienfaisance : le soulagement de la pauvreté ; l'avancement de l'éducation ; l'avancement de la religion ; et « toutes autres fins bénéfiques pour la collectivité », notamment la recherche ou la protection de l'environnement.

La vérification du bien-fondé d'une nouvelle inscription et des activités menées par les OBE est faite par les employés de l'ARC lors de recherches sur le Web et parfois des visites en personne, a indiqué l'Agence par écrit (deux demandes d'entrevues de vive voix ont été refusées). Le contrôle s'effectue aussi par le biais des rapports annuels fournis par les OBE, similaires à celui imposé aux contribuables.

Ce faisant, de 50 à 60 % des demandes pour obtenir le statut d'organisme de bienfaisance sont acceptées chaque année. « Puisque l'Agence prône une approche axée sur l'éducation et que la grande majorité des organismes de bienfaisance enregistrés respectent les exigences liées à l'enregistrement, seul un petit nombre d'entre eux perd son statut à la suite d'une vérification », dit le courriel au *Devoir*.

La religion, un bienfait public ?

En droit canadien, le bienfait public est présumé pour les trois premières activités, sans besoin d'en faire la preuve. « Pour la lutte contre la pauvreté, on



Près de deux millions de visiteurs. Des revenus totalisant 18 millions de dollars en 2017. Et pas un sou versé en taxes foncières. L'oratoire Saint-Joseph bénéficie d'un congé de taxes municipales.

MARIE-FRANCE COALLIER LE DEVOIR



M^e Luc Grenon

Si on enlève l'aide financière aux religions, ça va ruer dans les brancards. L'État n'est pas neutre. Financer, c'est un acte positif pas mal plus important comme geste de l'État que d'interdire le port de signes religieux. Financer, ça touche tout le monde, alors que des signes religieux, désolé, les gens du Saguenay ou de la Beauce n'en voient pas beaucoup.

LUC GRENON



VOIR PAGE B 3 : BIENFAISANCE

LIRE LA SUITE DE NOTRE DOSSIER SUR LA LAÏCITÉ ET LA FISCALITÉ PAGES B 2 ET B 3



DEVOIR DE PHILO
L'école à l'heure
du divertissement
numérique | **B 10**

PERSPECTIVES
Femmes autochtones :
redondantes,
les commissions ? | **B 4**

MONDE
Theresa May s'efface
et passe le Brexit
à son successeur | **B 7**

B 2 | PERSPECTIVES DOSSIER LAÏCITÉ ET FISCALITÉ

III GROUPES RELIGIEUX

Plus de 182 millions en taxes non perçues

STÉPHANE BAILLARGEON
MAGDALINE BOUTROS
LE DEVOIR

Plus de deux millions de visiteurs. Des revenus totalisant 18 millions de dollars en 2017, et un site évalué à 63,5 millions. Et pas un sou versé en taxes foncières. L'Oratoire Saint-Joseph — comme tous les lieux de culte et édifices de communautés religieuses au Québec — bénéficie d'un congé de taxes municipales.

À l'échelle du Québec, 4922 lieux de culte et établissements appartenant à des communautés religieuses sont exemptés, en tout ou en partie, de taxes municipales et scolaires. Selon les chiffres du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation obtenus par *Le Devoir*, le montant de taxes non perçues totaliserait 182,3 millions de dollars, dont 20,1 millions en taxes scolaires et 162,2 millions en taxes municipales.

En déposant le projet de loi sur la laïcité de l'État, Simon Jolin-Barrette, ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, déclarait que celle-ci devait être inscrite « comme principe formel, comme valeur fondamentale et comme outil d'interprétation des lois du Québec ».

Pourtant, aucune remise en question de l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale — conférant aux lieux de culte et immeubles des institutions religieuses une exemption de taxes foncière, municipale et scolaire — n'est sur la table.

« L'État n'est pas neutre, avance Luc Grenon, professeur en droit fiscal à l'Université de Sherbrooke. Si on compare une religion par rapport à une autre, oui, l'État est neutre. Mais si on compare les croyants et les non-croyants, l'État n'est pas neutre. Il finance les organisations religieuses. »

Signe que le sujet est délicat, la Coalition avenir Québec, le Parti libéral du Québec et le Parti québécois ont refusé de nous donner des entrevues à ce sujet. Seul Québec solidaire a répondu à nos questions. « Le projet de loi 21 est davantage sur l'interdiction des signes religieux que sur la laïcité », fait remarquer le député Sol Zanetti, ouvert à discuter de l'abolition des privilèges fiscaux accordés aux religions.

Vendredi à Québec, le ministre Jolin-Barrette s'est limité à dire que « le projet de loi 21 ne traite pas des mesures fiscales associées aux municipalités; c'est un tout autre dossier qui relève des Affaires municipales ».

Mille lieux de culte

La Ville de Montréal dit ne pas comptabiliser la valeur des taxes foncières qui lui échappent pour les 737 lieux de culte et 272 immeubles de communautés religieuses parsemés sur son territoire. Ces édifices représentent un capital foncier avoisinant les 2,2 milliards de dollars.

Pour chiffrer ce soutien financier offert aux religions, Nicole Vermette, une retraitée de l'enseignement, s'est attelée à la tâche de lier tous les lieux de culte de l'île de Montréal à leur évaluation foncière. Résultat? Des exemptions totalisant plus de 110 millions de dollars seraient accordées aux seuls lieux de culte (sans compter les édifices des communautés religieuses) sur l'île de Montréal.

« C'est inconciliable avec la vision laïque de l'État québécois », dénonce-t-elle.

Une exemption historique

L'exemption de taxes consentie aux communautés religieuses remonte au début de la colonie, alors que ces dernières offraient divers services à la population, notamment en éducation, en santé et pour les soins aux aînés. La mission dévolue aux religieux a changé, sans que les avantages fiscaux qui y étaient liés soient revus.

« Ces exemptions ont toujours représenté une charge assez lourde pour les municipalités, mais elles l'assumaient parce que ces édifices, accessibles à la population, faisaient partie de la vie collective », explique Danielle Pilette, professeure spécialisée en fiscalité municipale au Département de stratégie, responsabilité sociale et environnementale de l'UQAM.

Dotés d'une forte valeur foncière, ces établissements — souvent les plus imposants d'une municipalité — ont fréquemment été construits en hauteur ou sur le bord de l'eau dans des secteurs prisés des petites et grandes villes.

Pour Danielle Pilette, l'oratoire Saint-Joseph est l'exemple le plus criant de commercialisation d'un lieu de culte. « L'Oratoire — devenu un lieu touristique prisé — pourrait très bien assumer le paiement des taxes municipales. » Seul l'hôtel Pavillon Jean XXIII, situé sur le site de l'Oratoire, paie une compensation en lieu de taxes. Les responsables de l'Oratoire n'ont pas donné suite à la demande d'entrevue de *Le Devoir*.

Mais l'experte en fiscalité municipale affirme que l'iniquité fiscale créée par l'exemption de taxes accordée aux groupes religieux est en partie compensée. Des communautés regroupent leurs religieux aînés au même endroit, et leur offrent des services de santé. « Les religieux aînés se retrouvent donc dans un hébergement institutionnalisé, au lieu d'un hébergement public. »

Reste que pour mettre fin à ce régime qui « fait subventionner les religions par les municipalités », Danielle Pilette suggère que Québec compense les municipalités pour les taxes non perçues comme il le fait pour les écoles, les cégeps, les universités et les établissements de santé. « Si l'État québécois se dit laïque, il sera peut-être plus restrictif », souligne-t-elle.

Touche pas à mon église

Quand la Loi sur la fiscalité municipale a été adoptée en 1979, le Parti québécois était aux commandes. À l'approche du référendum de 1980, « on peut penser que le gouvernement ne souhaitait pas affronter les communautés religieuses, encore importantes à cette époque », relève M^{me} Pilette.

Depuis, l'appétit politique pour une telle réforme est tout aussi absent. « Il y a une sorte de statu quo, notamment par crainte que le patrimoine [cher d'entretien] soit privatisé », pointe l'experte.

En plus, « les communautés religieuses montantes sont issues de la diversité et non plus du culte catholique », ajoute-t-elle, ce qui rend toute tentative de réforme encore plus périlleuse. « Aucun gouvernement ne veut donner l'impression de s'attaquer aux communautés culturelles. »

Une pétition pour abolir ces exemptions, déposée à l'Assemblée nationale en 2017, n'a pas franchi le cap des 3000 signataires. « Les non-croyants ne sont pas organisés, ils ne constituent pas un lobby puissant », fait remarquer Luc Grenon.

Pendant ce temps, de petites églises font leur apparition dans le paysage québécois. À l'intersection des rues Papineau et Beaubien, dans le quartier Rosemont à Montréal, quatre églises

Religion ou pas?

Par le biais de congés de taxes foncières, les contribuables municipaux se trouvent à aider de nouveaux groupes religieux ou encore des communautés qui doivent se défendre d'être des sectes.

Selon une estimation, la valeur foncière des salles du royaume utilisées par les témoins de Jéhovah à Montréal s'établirait à plus de 20 millions de dollars. Dans un échange de courriels avec *Le Devoir*, le porte-parole Matthieu Rozon affirme que le groupe — qui compte 23 000 membres au Québec — est une religion poursuivant une mission de bienfaisance. Les témoins de Jéhovah aident « le public à faire face aux défis contemporains tels que la dépression juvénile, l'intimidation dans les écoles, la toxicomanie, le crime », précise-t-il.

Sans activités commerciales et dépendant entièrement de contributions volontaires, « il est possible que notre capacité à œuvrer de cette façon soit réduite [si] les dispositions fiscales offertes aux organismes de bienfaisance [étaient abolies] », mentionne le porte-parole des témoins.

En 2017, la municipalité de Prévost dans les Laurentides a réussi à révoquer le congé de taxes municipales de près de 4000 \$ dont jouissait le sanctuaire Point de vie, un groupe religieux ne comptant que deux membres.

« Parfois, il y a des religions qu'on ne connaissait pas de prime à bord, des groupes qui se rajoutent avec de petits nombres de membres », fait remarquer Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), qui représente environ un millier de municipalités de moins de 25 000 habitants.

Celui-ci souhaiterait que les règles permettant de reconnaître une religion comme telle soient resserrées. « Mais pour le patrimoine religieux, on accepte que les églises et les presbytères de nos villages soient soutenus financièrement pour garder ces bâtiments patrimoniaux en état. »

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) se fait plus discrète sur la question. L'enjeu ne fait pas partie du « calendrier de réflexion », indique Patrick Lemieux, conseiller aux communications. « Notre priorité actuelle est la négociation du prochain pacte fiscal. »

évangéliques de quelques centaines de membres sont situées à quelques mètres de distance. Pourquoi ne pas les regrouper en un seul et même lieu?

« La question est légitime, répond Gabriel Jean-Baptiste, pasteur à la Première Église Pentecôte française renouvelée, sise avenue Papineau, qui compte 140 fidèles. Mais les énoncés de mission sont différents pour chacune de ces églises. Et les fidèles aiment appartenir à de petites communautés, aiment avoir cette proximité. »

Selon le pasteur Jean-Baptiste, il faut briser cette image selon laquelle les religions « font perdre des millions de dollars aux contribuables ». « Une église contribue à la société, aide les gens dans leur quotidien », argue-t-il.



Le domaine des esséniens, en Estrie, à l'abri des taxes municipales

Où s'arrête l'aide à la bienfaisance?

La basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré exemptée de taxes, même sur son camping

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

Les comptes sont faits, et ils sont bons. Le sanctuaire de Sainte-Anne-de-Beaupré, près de Québec, a déclaré à l'Agence de revenu du Canada (ARC) des dépenses de 4,1 millions de dollars en 2017 et des revenus trois fois supérieurs. Elle a reçu quelque 1,2 million en dons de charité et 3,5 millions d'autres sources, dont les offrandes pour les lampions. Il s'en allume visiblement beaucoup.

La feuille comptable note aussi 8,2 millions venus d'autres dons, sans reçus pour déduction fiscale cette fois, soit 75 % de la cagnotte totalisant près de 13 millions de dollars. Cela comprend des gains générés par les collectes faites de visiteurs qui ne demandent alors aucun avantage fiscal en retour. Ou bien d'un legs à la suite d'un décès.

« Il y a là-dedans beaucoup de revenus aléatoires, à la merci de l'achalandage, des visiteurs et de leur générosité, dit le père Pierre Bélisle, administrateur de la basilique. Les bonnes années, je peux en mettre dans le bas de laine pour les coups durs. D'autres années, j'arrive à peine à couvrir. Il faut aussi des réserves pour entretenir la basilique. »

Le gestionnaire confie avoir un cousin de « quelques millions » pour les en-cas. Et tout cela sans payer d'impôt ni de taxes foncières, et en touchant des gouvernements le remboursement de 70 % des dépenses d'entretien du site et de ses immeubles, et puis encore la moitié des taxes de vente, y compris sur les lampions et les autres souvenirs.

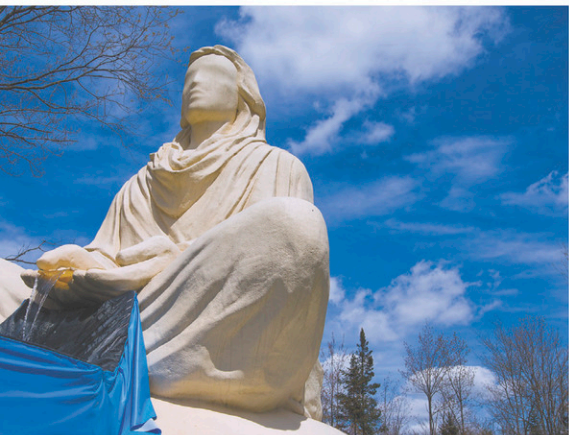
« Il faut faire attention et tirer la ligne entre l'activité commerciale et le service rendu aux pèlerins, dit l'administrateur. Si on vendait des sandwiches, ce ne

serait pas le rôle du sanctuaire. Mais si on permet aux gens de se procurer des médailles, des chapelets, des crucifix, des plaques avec des pensées dessus, c'est en lien avec la mission du sanctuaire. Ce n'est pas considéré comme une activité commerciale. »

Parce qu'il œuvre à l'avancement de la religion, le site jouit du statut d'organisme de bienfaisance, mais il ne déclare aucune activité charitable, pour soulager la pauvreté par exemple.

« Je suis plus à un niveau d'accompagnement, de réconfort, de proximité, d'écoute, etc., dit le père Bélisle. Les gens viennent se recueillir au sanctuaire. [...] C'est reconnu par l'État. Enlevez le sanctuaire, et le monde va passer sur la 138 sans s'arrêter. Il y a des retombées pour tout le monde, avec des visiteurs du monde entier. »

Le statut d'OBE du sanctuaire com-



La majorité des enfants de la communauté sont scolarisés à la maison, et le mouvement est entièrement financé par les dons effectués par ses fidèles. PHOTOS JACQUES NADEAU LE DEVOIR

STÉPHANE BAILLARGEON
MAGDALINE BOUTROS
LE DEVOIR

Une petite communauté d'une centaine de personnes vit dans un cadre enchanteur dans le village de Cookshire-Eaton en Estrie. bercés par le calme et la nature luxuriante, les membres de l'Église essénienne chrétienne semblent vivre à l'abri du temps... mais aussi du fardeau fiscal imposé aux contribuables.

Dans un domaine de 41 hectares parsemé d'arbres et enjolivé par les cris des enfants se trouvent une vingtaine de maisons et une dizaine d'appartements. Une ferme, une salle de prière et un site de pèlerinage extérieur, comprenant une statue de l'archange Gabriel et un grand escalier évoquant 22 commandements, complètent le site évalué à environ 3 millions de dollars.

L'ensemble des installations bénéficie d'une exemption de taxes foncières puisque le site est considéré comme un lieu de culte. Même les résidences? « Oui, puisqu'elles appartiennent à l'Église », spécifie Pierre-Simon Cleary, secrétaire de l'Église essénienne chrétienne.

Fondée en France au tournant des années 1990 par Olivier Manitar, l'Église essénienne chrétienne est apparue au Québec en 2006. En décembre de la même année, le groupe faisait l'acquisition du site à Cookshire-Eaton.

« Nous sommes animistes, explique le primat pasteur Wilfrid Richard Amvane, rencontré sur place. Pour nous, Dieu n'est pas abstrait. Dieu c'est la plante, c'est l'animal. Nos pensées, nos émotions sont vivantes. »

Après dix ans à suivre l'enseignement des esséniens, Martin Paré a décidé en septembre dernier de déménager sur le site avec sa femme et ses trois enfants. « Je ne me retrouvais plus dans les discussions que j'avais à l'époque avec mes voisins. Quand je leur parlais d'énergie, de sagesse, ça ne les intéressait pas. »

Le village essénien de Cookshire-Eaton est le « centre mondial » de l'Église essénienne chrétienne — non reconnue par l'Église catholique —, qui compte d'ailleurs moins d'un millier de membres à travers le monde.

Un conflit oppose la communauté religieuse à la municipalité de Cookshire-Eaton au sujet du paiement des taxes foncières et de la construction de certains édifices faisant partie du domaine des esséniens se trouvant sur des terres zonées agricoles. La municipalité de Cookshire-Eaton ne nous a pas rappelé.

La Commission de protection du territoire agricole du Québec, elle, réclame le démantèlement d'une vingtaine de bâtiments, dont des résidences, construits sur le site sans les autorisations nécessaires. L'affaire se trouve devant les tribunaux.

« La spécificité de notre religion, c'est

notre proximité avec la nature. Ça fait en sorte qu'il faut qu'elle soit pratiquée en zone agricole », fait valoir Pierre-Simon Cleary.

La majorité des enfants de la communauté sont scolarisés à la maison, et le mouvement, entièrement financé par les dons effectués par ses fidèles, a été qualifié de secte dans les reportages diffusés par certains médias. Une accusation que rejettent les esséniens. « Pour moi, la seule utilité du mot est pour s'attaquer à un groupe », répond M. Cleary, qui utilise plutôt le terme « nouveau mouvement religieux ».

Pierre-Simon Cleary estime qu'il est tout à fait souhaitable que la société québécoise continue de soutenir les groupes religieux minoritaires. « Qu'il y ait une critique au niveau des exemptions fiscales accordées aux églises qui ont des milliers de membres [plus solides financièrement], je peux comprendre, mais pour les religions minoritaires comme la nôtre, ça serait plus difficile financièrement si on n'avait pas cette aide », avance-t-il.

Selon M. Cleary, les religions ont encore aujourd'hui « un impact social positif sur nos sociétés ». Croisées sur place, des jeunes femmes hippies, hébergées gracieusement sur le site des esséniens en échange de travail bénévole, semblaient contribuer à cette vision idyllique d'un monde à l'abri du temps.

prend plusieurs éléments : l'église inférieure, un kiosque d'accueil, un stationnement, un musée (présentement fermé), le siège de la rédaction de *La Revue Sainte Anne*, avec le secrétaire du sanctuaire, ainsi que le monastère, une ancienne résidence de prêtres. À cela s'ajoute la Colline, avec un chemin de prière, une chapelle commémorative et la *Scala sancta*, ainsi qu'une auberge et le camping du Domaine Sainte-Anne, utilisé pendant la neuvaine.

Cette portion a fait l'objet d'un litige, la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré voulant taxer l'auberge et le camping. Un tribunal administratif a jugé l'an dernier que même si des activités non religieuses s'y tenaient, les deux éléments étaient partie intégrante du domaine exempté de taxes foncières.

« Nous sommes allés en cour sur recommandation de notre firme d'évalua-

tion, résume Frédéric Drolet-Gervais, directeur général de la municipalité. Les rédemptoristes ont été les premiers à l'avouer : ils commençaient à faire de la publicité pour leur auberge, ils entraient en concurrence avec nos auberges dans le secteur, etc. [...] Nous avons porté les biens au rôle, les pères ont contesté. On a essayé, on a perdu. On n'a pas fait un gros combat avec ça non plus. On gagne, on gagne; on perd, on perd. »

Dans les années 1970, la Ville avait déjà tenté, sans succès, de taxer les vastes stationnements du site. Les deux parties ressortent toujours en bons termes de la nouvelle poursuite. « La Ville nous a demandé de pouvoir l'utiliser à titre expérimental comme terrain de camping, explique le père Bélisle. Ce sera fait cet été. »

Le diocèse de Québec a confié l'administration du sanctuaire de Sainte-Anne-

de-Beaupré aux rédemptoristes à la fin du XIX^e siècle, qui en ont l'usufruit, pour le développer et l'entretenir. « La journée où [on] ne pourra plus assurer cette charge, le diocèse devra trouver quelqu'un d'autre pour nous remplacer », dit le père Bélisle.

Il reste 46 membres dans ce qu'on appelle encore la « province » rédemptoriste de Sainte-Anne-de-Beaupré, dont 80 % ont plus de 80 ans et logent dans une résidence pour aînés. .

La taxe foncière reste la principale source de revenus des municipalités au Québec. Comment justifier l'exemption aux églises et autres lieux de culte dans une société laïque? Ce paradoxe fait par exemple que le quart des Québécois se déclarant athées ou incroyants compensent la perte de revenus collectifs liée aux lieux de culte, fréquentés par moins d'un Québécois sur dix.

C'est quoi, alors, un bienfait public?

BIENFAISANCE

SUITE DE LA PAGE A 1

comprend aisément le bienfait public, dit le professeur Grenon. Mais pour la religion? C'est quoi alors, un bienfait public? Ici, la religion se résume à la foi et au culte. C'est la religion en soi qui est l'activité de bienfaisance. C'est croire, le critère. Une organisation de sœurs cloîtrées qui ne font rien d'autre que prier est donc présumée travailler pour le bienfait public. »

Pour le professeur Grenon, le fondement philosophico-politique de cette idée est « truffé d'incohérences et est irrationnel ». Il constate que les gens demeurent convaincus que les organisations religieuses œuvrent encore à la bienfaisance, comme elles l'ont fait en s'occupant des écoles, des hôpitaux, des orphelinats avant l'émergence de l'État providence.

« Le bien qui a été fait a été fait, y compris pour faire du prosélytisme », dit-il. Il s'interroge tout de même sur les arguments déployés pour justifier les avantages fiscaux, qui se résument à trois grands axes : les services, la générosité et la cohésion sociale.

La seule étude empirique réalisée sur les services en examinant les déclarations de quelque 1100 OBE religieux auprès de l'Agence du revenu du Canada démontre qu'un organisme sur deux déclare purement et simplement ne pas procurer de bénéfice public.

Quant à la générosité, on avance souvent l'argument que les gens religieux sont plus généreux, donnent plus et font plus de bénévolat. Vérification faite par le professeur Grenon, oui, ils donnent plus et s'impliquent davantage. Mais d'abord et avant tout au profit de leurs propres groupes religieux.

L'argument de la cohésion et de l'utilité sociale fait aussi sourcilier. « À l'intérieur de la communauté religieuse, probablement, dit le professeur. Mais dans une perspective plus globale? Pas certain. » L'organisation de soccer amateur A.Y.S.A. a d'ailleurs tenté d'obtenir le statut d'OBE auprès de l'ARC. La cause a été portée sans succès jusqu'en Cour suprême en 2007. Le plus haut tribunal du pays a aussi rejeté en 1999 l'enregistrement de la Vancouver Society qui offrait des services aux immigrants, d'avis que ses activités n'étaient pas exclusivement de bienfaisance.

Sous le couvert de la bienfaisance

La bienfaisance a bonne réputation parce que les organismes d'aide font effectivement beaucoup de façon bénévole pour la société, grâce à des fonds publics et privés, et pallient par moments les ratés de l'État providence. Or, la religion se réfugie derrière le paravent de la bienfaisance sans offrir les mêmes services. Et certaines organisations religieuses profitent de l'excellente réputation forgée par d'autres organisations religieuses réellement investies dans l'aide aux démunis. « La Fondation du cardinal Léger en fait, des bonnes œuvres, et l'organisation du père Pops, Le bon dieu dans la rue aussi », relève Luc Grenon.

Ce dernier propose rien de moins que de sortir la religion de la bienfaisance, et de baliser ensuite légalement l'aide aux organisations religieuses après une discussion publique. Le soutien public pour l'entretien des lieux de culte patrimoniaux, déjà existant, pourrait aussi être revu dans ce cadre.

« Ça me semble souhaitable, mais ça n'arrivera jamais, ou en tout cas pas tout de suite [...] politiquement, ce n'est pas rentable, dit le professeur. Si on enlève l'aide financière aux religions, ça va ruiner dans les brancards. L'État n'est pas neutre. Financer, c'est un acte positif pas mal plus important comme geste de l'État que d'interdire le port de signes religieux. Financer, ça touche tout le monde, alors que des signes religieux, désolé, les gens du Saguenay ou de la Beauce n'en voient pas beaucoup. »

Quelle réforme?

Les lois qui régissent la bienfaisance au Canada remontent à l'Angleterre du début du XVII^e siècle, quand les religions formaient le seul filet de sécurité sociale, ou presque. Des tentatives de réformes ont vu le jour au pays ces dernières années. Un groupe fédéral d'experts sur la transparence et la saine gestion dans le secteur bénévole a déposé un rapport en 1999, mais sans jamais remettre en cause la faveur fiscale accordée aux religions. La Commission d'examen sur la fiscalité québécoise de 2015 a proposé de ne mettre fin qu'à un seul élément, l'allocation pour logement des religieux. Une déduction accordée à 1692 personnes en 2017 par Revenu Québec, pour un total de plus de 18 millions (11 315 \$ par bénéficiaire). Le président de la commission, Luc Godbout, a décliné nos demandes d'entrevues.

Mais des choses bougent. Un comité sénatorial, dont le rapport est attendu en juin, se penche depuis un an sur « l'impact des lois et politiques fédérales et provinciales gouvernant les organismes de bienfaisance ». Plus de 150 témoins ont été entendus.

Le comité a étudié la situation d'autres pays du Commonwealth, dont l'Angleterre, l'Australie ou la Nouvelle-Zélande, qui ont récemment revu leurs lois pour mieux définir ce qu'est la bienfaisance. Selon la sénatrice canadienne Ratna Omidvar, les lieux de prière et de recueillement « continuent de jouer un rôle important dans beaucoup, beaucoup d'endroits au pays », offrent souvent des services d'entraide et forment « une part du tissu social ». Si Ottawa décidait de « moderniser » les catégories reconnues en bienfaisance, dit-elle, « on entrerait dans une autre discussion ».

Une loi discriminatoire?

Pour la British Columbia Humanist Association, qui a déposé un mémoire devant le comité sénatorial, la loi canadienne est discriminatoire à l'endroit des philosophies et des visions du monde non religieuses. Le groupe, qui représente des athées et des agnostiques, veut que la loi soit modifiée pour « créer un cadre adapté aux réalités modernes du secteur de la bienfaisance ». Plutôt que prendre en compte « l'avancement de la religion », le groupe propose d'axer la loi sur le travail caritatif accompli, notamment pour lutter contre la pauvreté. On reconnaîtrait ainsi « le caractère laïque du Canada », affirme son mémoire.

Le passage du Nord-Ouest

NORMAND BAILLARGEON



J'ai eu le bonheur et le grand privilège de croiser à quelques reprises le philosophe Michel Serres (1930-2019), qui vient de décéder. Il avait notamment, il y a longtemps, généreusement participé à un colloque que j'avais organisé sur la recherche et la création à l'université.

On me permettra une anecdote. Des années après ce colloque, quand j'ai voulu travailler sur les manuscrits de mon cher Condorcet à Paris, la bibliothécaire m'a informé qu'il me fallait, pour pouvoir les consulter, présenter une lettre d'un académicien. Rien de moins ! J'ai fait la demande à Michel Serres, le seul académicien que je connaissais à cette époque. Il a posté sa lettre le jour même, en me disant qu'il ne pouvait rien refuser à ses amis québécois : « J'ai été tellement heureux là-bas », ajoutait-il.

Serres était un philosophe singulier, aux intérêts nombreux et variés : les sciences, la littérature, la communication, les mathématiques, l'écologie, Tintin, Zola, les anges, et j'en passe. Il se trouve aussi qu'une part de son travail n'est pas sans incidences sur l'éducation. Je le rappellerai sur un exemple, important et qui m'est particulièrement cher.

Sciences et humanités

Le point de départ de sa réflexion, lourde d'implications tant pour la conversation démocratique sur des sujets de la plus haute importance que pour le curriculum, est le triste constat de cette absence de véritable communication entre les sciences naturelles d'un côté et les sciences humaines et les humanités de l'autre. On parle parfois à ce sujet de deux cultures qui sont coupées l'une de l'autre et qui ne dialoguent pas.

Serres souhaiterait justement un dialogue entre « instruits incultes » et « cultivés ignorants », et appellera de ses vœux ce qu'il nommera des « tiers-instruits », savants et cultivés.

Il n'y a pas de voie simple et unique qui conduit de l'un de ces univers à l'autre, et Serres a justement donné pour titre à son ouvrage de 1980 abordant ce sujet : *Le passage du Nord-Ouest*. Il fait bien entendu référence à ces chenaux et routes maritimes qui permettent de joindre l'océan Pacifique à l'océan Atlantique, métaphore des liens complexes, multiples, faits d'entrelacements et de ruptures, qui permettraient de relier le monde des sciences naturelles et celui des sciences humaines et des humanités. Si ma mémoire ne me fait pas défaut, c'est lors d'un voyage au Québec que Serres avait survolé ce passage du Nord-Ouest et eu l'idée de ce très beau titre. Il faut dire que Serres écrivait merveilleusement bien, d'une langue riche, précise et néanmoins, si j'ose dire, sensuelle.

On devine la lourde tâche qui attend celui qui voudra dessiner un curriculum permettant ce dialogue, un curriculum qui, en faisant passer par chenaux et entrelacements, produirait des tiers-instruits.

Quoi qu'il en soit, Serres a souvent insisté sur l'urgence d'accomplir ce travail. Dans un ouvrage où il appelait à signer un contrat naturel entre nous et la nature, il demandait aux philosophes, intellectuels, politiques, journalistes, tous nourris aux humanités, de se faire « un peu physiciens ». Il n'a guère été entendu.

Plus récemment, il espérait encore ce dialogue à trois voix que devraient entretenir le Monde, les sciences et la société, le premier se faisant désormais entendre — et pas seulement à travers ce que disent de lui les sciences. « Montée des eaux, fonte des glaces, ouragans, maladies infectieuses, élections récentes, même... voici en effet que ce monde global, quoique stable sous nos pieds, tombe soudain sur la tête de femmes et d'hommes qui s'y attendaient si peu. [...] Le Monde reste le tiers exclu de nos politiques désuètes. »

Dans ce livre, *Le contrat naturel*, et ailleurs, Serres avait souhaité la création d'une institution mondiale où « l'air et l'eau, l'énergie et la terre, les espèces vivantes, seraient représentés ». Qui parlerait en leur nom et comment ?

Il est permis de penser que ce seraient justement ces tiers-instruits, formés à un curriculum où sciences et humanités communiqueraient et qui saurait former des savants cultivés.

Truc et astuce de prof

Comment ouvrir un cours de philosophie ? En particulier (mais pas exclusivement), comment le faire avec ces jeunes gens qui arrivent du secondaire et qui ne savent pas ce qu'est cette discipline ?

Sur leur page Facebook, des professeurs de philosophie de cégeps suggèrent de commencer ce premier cours par une expérience de pensée à laquelle on invite alors le groupe à réfléchir.

On appelle expériences de pensée des situations idéales imaginées et par quoi on réalise, de tête justement, quelque chose comme des tests ou des mises à l'épreuve d'idées et d'hypothèses, ceci dans le but d'explorer les conséquences de certaines de nos intuitions, de clarifier nos idées, de tester leur cohérence ou de faire jouer des variables. Les philosophes et les scientifiques en ont constamment fait — voici donc un de ces possibles chenaux chers à Serres ! — et certaines sont en effet fascinantes et de nature à faire apprécier ce type de réflexion qu'ils pratiquent.

Des exemples ? La chambre chinoise de Searle ; le seau de Newton ; l'anneau de Gygès de Platon ; la chute d'objets depuis la tour de Pise de Galilée ; et bien d'autres. Vous trouverez facilement des textes qui expliquent de quoi cela retourne.

Dans un ouvrage dans lequel il appelait à signer un Contrat naturel entre nous et la nature, Michel Serres demandait aux philosophes, intellectuels, politiques, journalistes, tous nourris aux humanités, de se faire « un peu physiciens ». Il n'a guère été entendu.

III FEMMES AUTOCHTONES

Redondantes, les commissions ?

Analyse des recommandations parfois identiques à celles de rapports passés

HÉLÈNE BUZZETTI
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À OTTAWA
LE DEVOIR

L'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (ENFFADA) a déposé son rapport cette semaine après près de trois ans de travaux, parfois cahoteux, marqués par des démissions en série. La conclusion que l'État canadien s'est rendu coupable de « génocide » envers les peuples autochtones a fait ombrage aux 231 recommandations formulées. Or, une analyse de celles-ci révèle que plusieurs avaient déjà été faites lors d'exercices précédents.

La question autochtone a fait l'objet jusqu'à présent de trois grandes enquêtes. En 1991, la Commission royale sur les peuples autochtones, aussi appelée commission Erasmus-Dussault (du nom de ses deux coprésidents), est lancée avec pour vaste mandat de « proposer des solutions précises [...] aux problèmes qui ont entravé les relations [entre les Autochtones, le gouvernement canadien et l'ensemble de la société] ». Le rapport en sept volumes déposé en 1996 compte 440 recommandations.

L'une de ces recommandations est de mettre sur pied une commission d'enquête sur les pensionnats autochtones. Les commissaires sont exaucés... en 2008. La Commission de vérité et réconciliation (CVR) accouchera sept ans plus tard de 94 recommandations, dont une demandant une enquête sur le taux disproportionné de disparitions de femmes autochtones. L'ENFFADA, lancée à l'été 2016, a déposé lundi 231 recommandations, dont une demandant une commission d'enquête sur les enfants autochtones enlevés à leur famille.

Les recoupements entre ces trois commissions sont très nombreux, comme a pu le constater *Le Devoir* après avoir passé en revue toutes les recommandations formulées depuis 1996.

Ainsi, l'ENFFADA a recommandé cette semaine que les gouvernements accordent du financement « pour rétablir et revitaliser les cultures et les langues autochtones ». En 2015, la CVR avait recommandé d'adopter une loi sur les langues autochtones garan-

tissant « des fonds suffisants pour préserver et revitaliser les langues autochtones » et de créer un Commissariat aux langues autochtones. En 1996, Erasmus-Dussault souhaitait la mise sur pied d'une fondation pour revitaliser les langues, dotée d'un capital de 50 millions de dollars. Ottawa a déposé plus tôt cette année un projet de loi créant un Commissariat aux langues autochtones et promettant du financement (non chiffré) pour favoriser la revitalisation de celles-ci.

Autre exemple, celui de la santé. Cette semaine, l'ENFFADA a recommandé la mise sur pied de programmes communautaires destinés aux survivantes de la violence et tenant compte de leurs traumatismes. La CVR avait recommandé il y a quatre ans de financer des « centres de guérison autochtones » pour soigner les traumatismes causés par les pensionnats. En 1996, la Commission royale d'enquête avait elle aussi demandé la mise sur pied de « centres de guérison ». De même, les trois commissions ont recommandé d'augmenter le recrutement et la rétention d'employés autochtones dans le réseau de la santé et ont toutes trois demandé que soient valorisées les pratiques médicales traditionnelles.

En matière carcérale, l'ENFFADA a demandé qu'on crée des établissements au sein des communautés et di-

Ce qui importe, ce n'est pas tant les recommandations que le processus et l'analyse exposée dans le rapport final. C'est intéressant de noter que les recommandations sont similaires [à certaines autres du passé], mais ce n'est pas un problème.

FRANCES ABELE



rigés par celles-ci. Ces « pavillons de ressourcement », où les détenus suivent des programmes inspirés des valeurs spirituelles autochtones, existent déjà au Canada. Leur création avait d'ailleurs fait l'objet d'une recommandation d'Erasmus-Dussault en 1996, et la CVR avait invité le gouvernement en 2015 à en construire davantage.

Les trois commissions se ressemblent aussi dans leurs appels à modifier les curriculums scolaires pour qu'y soient ajoutées des références à la culture autochtone et aux traumatismes découlant de la colonisation. L'ENFFADA propose de bonifier la formation du personnel en santé, des policiers, des avocats, des travailleurs sociaux et des journalistes ainsi que d'adapter l'enseignement primaire et secondaire. La CVR ajoutait à cette liste les fonctionnaires et les immigrants. Erasmus-Dussault, enfin, insistait sur les formations professionnelles.

Problématiques, les redites ?

Devant autant de redondances, doit-on remettre en question la pertinence de l'ENFFADA ? La commissaire Michèle Audette ne le croit pas. « C'était déjà clair [en milieu de mandat] qu'on allait réitérer des choses, dit-elle en entrevue avec *Le Devoir*. Ça devenait un exemple de ce qu'on dit quand on remarque une nonchalance, une indifférence. On dirait que ça ne cogne pas. Ça ne frappe pas. Ça ne bouge pas. Ça ne résonne pas. Ça ne sensibilise pas. »

C'est donc parce que les recommandations sont ignorées qu'il faut les répéter, pense M^{me} Audette. Mais était-il nécessaire de refaire l'exercice de cueillette d'informations ? Après tout, l'ENFFADA a coûté 92 millions de dollars. Selon M^{me} Audette, « on n'a jamais, jamais, jamais fait un exercice de cette magnitude ».

Frances Abele, professeure à l'Université Carleton, qui avait travaillé pour la commission Erasmus-Dussault, pense que, redondantes ou pas, ces exercices sont importants, car ils offrent une tribune aux citoyens. « Ce qui importe, ce n'est pas tant les recommandations que le processus et l'analyse exposée dans le rapport final. C'est intéressant de noter que les recommandations sont similaires, mais ce n'est pas un problème. »

Beaucoup de commentateurs ont déploré le fait que le rapport de l'EN-

Débordements dans la salle d'urgence de la jeunesse

La DPJ doit-elle être la seule issue pour les enfants malmenés ?

Ébranlé par la mort tragique d'une fillette à Granby, le Québec se prépare à revoir son système de protection de la jeunesse, notamment par le chantier qu'ouvrira à l'automne la commission spéciale créée par le gouvernement Legault. Alors que des études ciblent de sérieuses failles dans ce système, des experts croient que c'est tout le filet social autour des familles qui souffre de vilaines brèches.

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

« On doit s'occuper autrement de la maltraitance. Mais ce qu'il faut comprendre, c'est que, quand la DPJ intervient, ça fait longtemps que ça a dérapé. La DPJ, c'est la salle d'urgence, il faut intervenir bien avant », scande Fannie Dagenais, directrice de l'Observatoire des tout-petits, qui s'intéresse au développement des enfants de 0 à 5 ans.

En 2015-2016, près de 28 000 signalements ont été faits à la DPJ pour des tout-petits, une hausse de 40 % par rapport à 2007. Comme les pompiers, le système de protection de la jeunesse tente d'éteindre des incendies qui couvent pourtant depuis bien longtemps sous ses propres yeux, mais aussi sous ceux de plusieurs missions de l'État

impliquées dans le développement des enfants.

« Tout le monde a le réflexe d'aller vers la DPJ, mais ça devrait être le dernier recours », ajoute M^{me} Dagenais, qui croit qu'il faudra faire plus que resserrer la vis du système de protection de l'enfance et donner plus de moyens aux « urgentologues » pour prévenir la maltraitance et la négligence à l'égard des enfants.

« Ce n'est pas que l'affaire de la DPJ. Les facteurs de risque de la négligence et de la maltraitance sont connus : faibles revenus, dépendance aux drogues ou à l'alcool, problèmes de santé mentale, problème de logement. Les familles à risque doivent être détectées et ciblées par les divers réseaux qui tra-



ISTOCK

vaillent avec les enfants avant que les choses ne dégénèrent », ajoute-t-elle.

Selon la directrice de l'Observatoire, voir la négligence comme le seul fait des parents, c'est faire erreur. Le contexte social est déterminant dans l'apparition



Michèle Audette



Luis Almagro



Chrystia Freeland

FFADA documente finalement très peu le problème circonscrit des disparitions de femmes autochtones. Leur nombre n'est pas chiffré, par exemple, et les causes probables du problème ne sont pas nommées avec précision. N'aurait-il pas mieux valu se concentrer sur cet enjeu plutôt que de refaire le procès du colonialisme ?

Michèle Audette dit comprendre cette déception. « On est programmé à penser que le résultat, c'est le décès, et qu'on doit détricoter l'événement pour arriver au point A. Mais quand on détricote, on découvre qu'il y a une multitude de raisons expliquant pourquoi elles sont tuées, ciblées, vulnérables. [...] On veut démontrer aux gens que cette complexité-là, on ne peut plus juste l'aborder avec des petites politiques et des petites grenailles le temps d'un gouvernement. »

Génocide, une enquête ?

La conclusion de l'ENFFADA que le Canada s'est adonné à un génocide n'est pas passée inaperçue sur la scène internationale. Dès lundi, le secrétaire général de l'Organisation des États américains (OEA), Luis Almagro, a envoyé une lettre au Canada lui demandant d'autoriser la venue d'experts indépendants pour clarifier les accusations. « Puisque votre pays a toujours été pour les examens rigoureux et les enquêtes internationales dans les situations où les droits de la personne

sont violés dans d'autres pays, je m'attends à recevoir de votre part une réponse favorable. » La ministre des Affaires étrangères, Chrystia Freeland, n'a pas encore répondu.

Fannie Lafontaine, professeure à l'Université Laval et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la justice internationale pénale et les droits fondamentaux, a cosigné l'analyse juridique de l'ENFFADA sur la notion de génocide. Elle se désole un peu de cette lettre qui semble découler d'une incompréhension de ce que la commission a voulu dire.

Plusieurs ont compris, note-t-elle, « que le phénomène des femmes et filles autochtones disparues est un génocide coupable du Canada. Ce n'est pas ça du tout. L'Enquête dit que le génocide en est un de type colonial qui s'étale sur des décennies », corrige-t-elle. « L'incompréhension de l'analyse de la commission sur le génocide est la même pour l'OEA. »

M^{me} Lafontaine n'est pas certaine de l'utilité de dépêcher au Canada trois enquêteurs internationaux. Il n'y a pas, note-t-elle, de collecte de données à faire. « Comment voulez-vous que des enquêteurs internationaux viennent regarder des politiques coloniales ? [...] Ce n'est peut-être pas approprié pour des enquêteurs internationaux de faire le travail que des commissions nationales [ont déjà fait]. Les faits sont documentés. »

La commissaire en chef Marion Buller et le commissaire Brian Eyolfson lors du dévoilement à Gatineau du rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées

ADRIAN WYLD
LA PRESSE
CANADIENNE

de la maltraitance, et si rien n'est changé, on ne fera que continuer à éteindre des incendies. « On est très bons pour mettre des pansements... une fois que le mal est fait », dit-elle.

Or cette incapacité à agir avant le drame coûte cher aux enfants et à la société tout entière. La maltraitance entrave le développement affectif, cognitif, physique et social des enfants, et les séquelles peuvent perdurer toute la vie. Une étude réalisée en 2003 par des chercheurs de l'Université Western en Ontario évalue à 15,7 milliards de dollars par année les coûts directs et indirects liés à la maltraitance et à la négligence des enfants en soins médicaux, en traitements de maladies mentales et chroniques, en services spécialisés, en foyers d'accueil, en soutien d'organismes communautaires, en services policiers et judiciaires. « On a tout intérêt à briser cette roue qui tourne et coûte cher à toute la société », croit-elle.

Un passage qui laisse des traces

Même si « la salle d'urgence » de la DPJ évite le pire à bien des enfants, des résultats de l'Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés durant leur jeunesse (EDJEP), réalisée par la Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables (CREVA), démontrent que ceux-ci sont plus souvent « déplacés » que « placés ».

Un questionnaire envoyé l'an dernier à quelque 1100 jeunes âgés de 17 ans ayant vécu un placement au cours de leur vie révèle qu'ils ont vécu — en moyenne — dans 5,75 lieux différents (famille biologique, familles d'accueil ou centres de réadaptation) au fil de leur parcours dans les dédales du système. Pas moins de 17 % d'entre eux

Les familles à risque doivent être détectées et ciblées par les divers réseaux qui travaillent avec les enfants avant que les choses ne dégénèrent

FANNIE DAGENAIS



ont même déménagé leurs pénates plus de 12 fois, et certains jusqu'à 77 fois. Comment en guérir ?

« En gros, ces jeunes, en moyenne, ont vécu 1,5 déplacement par année. Ça ajoute au cumul des difficultés. C'est clair qu'il y a une réflexion à faire sur notre système. Tout n'est pas la faute de ces jeunes », affirme Martin Goyette, directeur de cette chaire et professeur titulaire à l'École nationale d'administration publique (ENAP).

L'instabilité due aux placements répétés plombe la scolarisation de ces jeunes. Si 72 % des Québécois du même âge sont inscrits en 5^e secondaire, ce n'était le cas que de 17 % des jeunes « ex-placés » sondés. Pis, ceux qui sont passés par les « centres de réadaptation » ont 3,7 moins de chances de terminer leur secondaire avant 18 ans que ceux recueillis dans des familles d'accueil. La moitié des jeunes de la rue ont d'ailleurs passé plus de six mois en centre d'accueil.

« C'est un échec. Dans le contexte actuel, je ne vois pas comment on peut s'assurer que les centres jeunesse sont en mesure d'accompagner et de faire un suivi adéquat des familles. En fait, ces centres sont-ils là parce que les autres services ne réussissent pas à organiser et à soutenir les familles ? »

Comme Fannie Dagenais, Martin Goyette plaide pour une « désinstitutionnalisation » de la protection de la jeunesse, pour adopter des solutions plus communautaires, développer des « unités de vie », similaires à des foyers normaux. Il faut certes plus de familles pour accueillir les jeunes enfants victimes de maltraitance, mais aussi plus d'intervenants dans les milieux de la santé, de l'éducation et des services sociaux formés à détecter et à soutenir les enfants et les familles fragilisés, à risque de déraiser.

« Si on investissait plus dans les services aux 0 à 18 ans, on pourrait éviter bien des placements, ajoute Martin Goyette. Ça prend des changements partout, dans l'accès aux services en santé mentale, aux services sociaux, à l'éducation, au logement. En fait, ça prendrait un "youth advocate" [défenseur des jeunes] comme il en existe dans d'autres provinces. »

Certaines provinces, dont l'Ontario, continuent de suivre ceux qui ont été maltraités ou négligés dans leur enfance même après qu'ils ont atteint l'âge adulte, parfois jusqu'à 25 ou 29 ans, selon les clientèles. Ici, sauf exception, le cordon ombilical est tranché net... après 18 ans.

De quoi méditer pour la nouvelle commission spéciale sur les droits des enfants, qui s'attellera dès l'automne à un examen en règle des services destinés aux jeunes en détresse.

Deux poids, deux mesures

MICHEL DAVID



Embourbé dans son projet de loi sur les mères 4 ans, le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, était heureux de pouvoir annoncer une bonne nouvelle cette semaine : 850 enseignants et professionnels seront engagés d'ici la rentrée de l'automne pour venir en aide aux élèves en difficulté.

Après les coupes des années d'austérité, ces renforts seraient certainement les bienvenus. La Fédération des commissions scolaires n'a cependant pas tardé à poser la question qui tue : où le ministre compte-t-il prendre ces enseignants, alors que les problèmes de recrutement et de rétention auxquels se heurte le réseau de l'éducation font régulièrement les manchettes ? Un défi « énorme », selon le président de la Fédération.

Réponse du ministre : il suffit de rendre la profession d'enseignant plus attrayante. Certains ont beau avoir la vocation, il faudra néanmoins un sérieux incitatif financier pour ramener dans les écoles des enseignants qui ont pris leur retraite ou que la dureté grandissante du métier a fait fuir.

À l'époque où il était dans l'opposition, François Legault avait déjà souligné au ministre de l'Éducation Sébastien Proulx que les enseignants ontariens gagnaient en moyenne 18 000 \$ de plus que leurs collègues québécois, ce qui poussait plusieurs d'entre eux à déménager dans la province voisine.

M. Proulx avait reconnu qu'il faudrait peut-être remédier un jour à cette malheureuse situation, mais que l'état des finances publiques ne permettait pas d'envisager de mieux payer les enseignants dans un avenir prévisible. Quand l'équilibre budgétaire a enfin été rétabli, le gouvernement avait manifestement d'autres priorités.

• • • • •

La CAQ parle depuis longtemps de la nécessité de revaloriser la profession d'enseignant, mais il faudra attendre les prochaines négociations pour le renouvellement des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic avant de voir comment cela se traduira concrètement. Privilégier les enseignants par rapport aux autres groupes d'employés de l'État ne sera pas chose aisée.

En revanche, austérité ou pas, revaloriser la profession médicale n'a jamais posé de problèmes. Alors que l'écart négatif entre la rémunération hebdomadaire moyenne des travailleurs québécois et celle de leurs vis-à-vis ontariens avait presque doublé entre 2004 et 2014, il semblait aller de soi que la parité était indispensable dans le cas des médecins. Pourtant, le Québec manque bien plus d'enseignants que de médecins.

À l'époque où il était président de la Fédération des médecins spécialistes, Gaétan Barrette brandissait la menace d'un exode si un rattrapage n'était pas effectué rapidement. En réalité, le solde migratoire des médecins durant ces années était nettement à l'avantage du Québec, selon les données compilées par l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS).

À la différence des spécialistes, les médecins de famille n'ont pas atteint la parité avec leurs confrères du reste du pays. Après les cris indignés poussés par M. Legault chaque fois qu'on leur accordait une nouvelle prime, il est quand même assez déconcertant de voir son gouvernement utiliser la même méthode pour les inciter à prendre plus de patients en charge.

Depuis des années, à chaque hausse de la rémunération des médecins, on assure qu'il ne s'agit pas d'« argent frais », que c'était prévu dans les « ententes », d'ailleurs trop complexes pour être expliquées de façon compréhensible au commun des mortels, et qui sont elles-mêmes l'actualisation d'ententes précédentes. La nouvelle « prime McCann » est aussi une augmentation de 46 millions déjà prévue qu'on a simplement réaménagée. Faut-il prévoir d'autres surprises de ce genre ?

• • • • •

Lors de l'étude des crédits du Conseil exécutif, le 17 avril dernier, le premier ministre a fait à voix haute une réflexion qui n'a pas eu l'heur de plaire aux médecins, et pour cause : « Le vrai problème, allez au golf l'été, vous allez voir où est-ce qu'ils sont, les médecins de famille. »

De là à dire qu'ils ne travaillent pas suffisamment, il y a un pas que Gaétan Barrette n'avait pas hésité à franchir quand il avait présenté le projet de loi 20, qui prévoyait l'imposition de sanctions financières importantes pour ceux qui ne prenaient pas suffisamment de patients en charge.

Même si l'objectif de 85 % de Québécois ayant accès à un médecin de famille n'avait pas été atteint, la menace de la loi avait été levée et M. Barrette avait été écarté des négociations avec les médecins au profit du président du Conseil du trésor, Pierre Arcand, nettement plus conciliant.

Non seulement Danielle McCann n'a-t-elle assorti sa prime d'aucune sanction, mais il n'y a plus d'objectif global de prise en charge. Le président de la Fédération des omnipraticiens, Louis Godin, en était visiblement ravi.

Après le règne despotique de son prédécesseur, on peut comprendre que M^{me} McCann cherche à créer un climat plus harmonieux au sein du réseau de la santé et à amorcer en douceur le changement du mode de rémunération des médecins, qui ne pourra se faire sans leur collaboration. La souplesse de sa nouvelle prime ne contraste pas moins avec l'obsession de la performance qui caractérise généralement M. Legault.

La CAQ parle depuis longtemps de la nécessité de revaloriser la profession d'enseignant, mais il faudra attendre la prochaine ronde de négociations pour le renouvellement des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic avant de voir comment cela se traduira concrètement

B 6 | AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Avis public

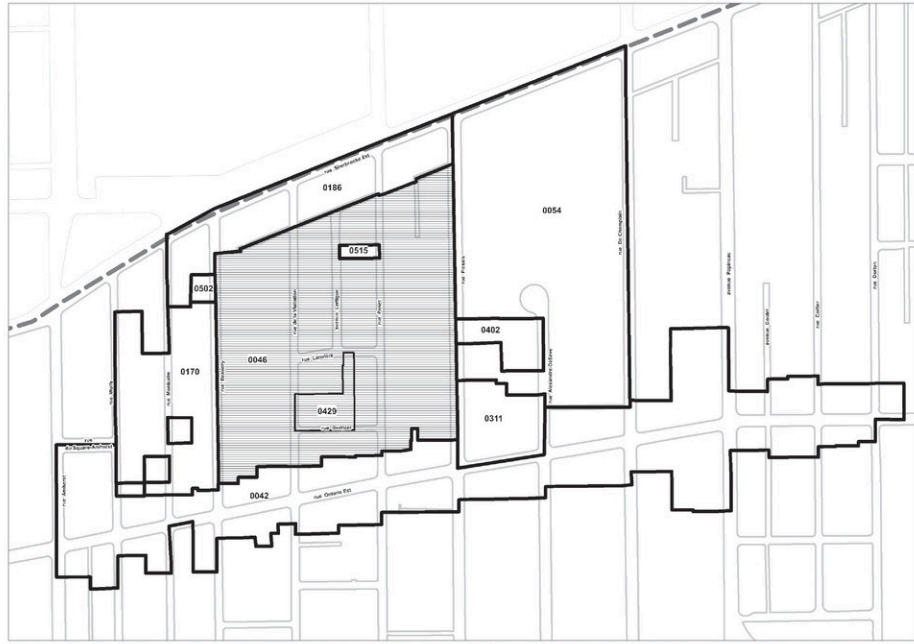
Ville-Marie
Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

1. Les personnes intéressées sont priées de noter que le conseil d'arrondissement de Ville-Marie, à sa séance du 5 juin 2019, a adopté, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)*, les premiers projets de résolution dont la description suit :

- a) Résolution autorisant l'installation d'une stèle numérique, à des fins culturelles, pour la bibliothèque Père-Ambroise, sur un terrain municipal adjacent au 2093 rue de la Visitation (parc Berthier), et ce, en dérogation notamment aux articles 454.1 et 508 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* relatifs, entre autres, à une enseigne temporaire installée ailleurs que sur le lieu de l'établissement et à une enseigne à message lumineux – pp 409 (dossier 1190607005);

Ce projet particulier vise la zone et les zones contiguës ci-après illustrées :



Localisation Dossier: 1190607005 Date: 3 juin 2019
Zone(s) visée(s) Zones contiguës Limite arrondissement de Ville-Marie

- b) Résolution autorisant l'installation d'une stèle numérique, à des fins culturelles, pour la bibliothèque Frontenac (1901 rue du Havre), sur un terrain municipal situé au 99999, rue du Havre et adjacent au métro Frontenac (2550, rue Ontario Est), et ce, en dérogation notamment aux articles 454.1 et 508 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* relatifs, entre autres, à une enseigne temporaire installée ailleurs que sur le lieu de l'établissement et à une enseigne à message lumineux – pp 410 (dossier 1190607006);

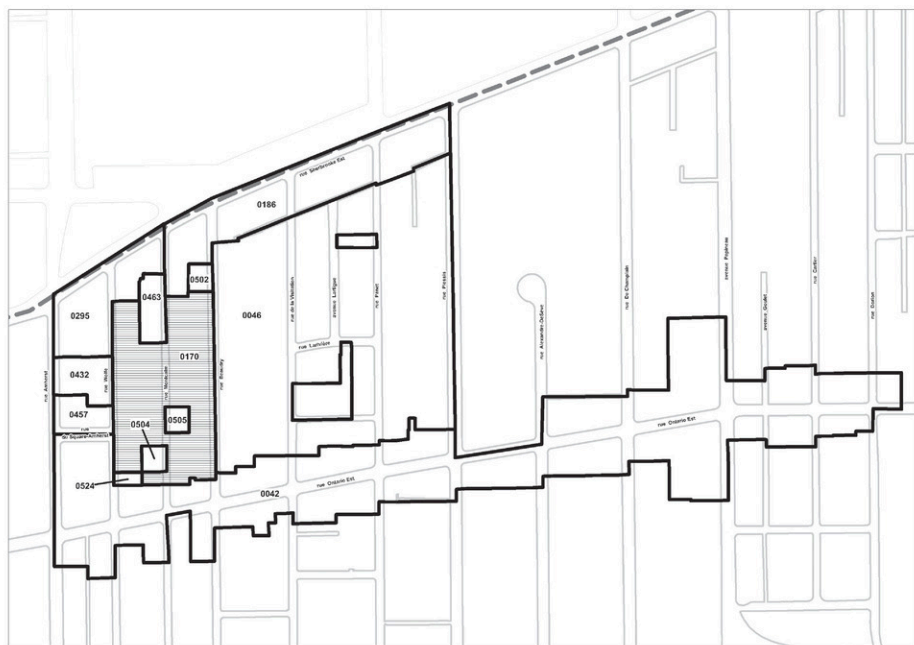
Ce projet particulier vise la zone et les zones contiguës ci-après illustrées :



Localisation Dossier: 1190607006 Date: 3 juin 2019
Zone(s) visée(s) Zones contiguës Limite arrondissement de Ville-Marie

- c) Résolution autorisant la démolition de deux bâtiments situés au 2015, rue Montcalm et la construction d'un projet de remplacement de trois étages à des fins résidentielles et commerciales, et ce, en dérogation notamment aux articles 49, 85 et 152 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* relatifs, entre autres, au taux d'implantation, à une construction dans la marge arrière et à l'usage de bureaux en zone résidentielle – pp 411 (dossier 1190607007);

Ce projet particulier vise la zone et les zones contiguës ci-après illustrées :



Localisation Dossier: 1190607007 Date: 3 juin 2019
Zone(s) visée(s) Zones contiguës Limite arrondissement de Ville-Marie

2. Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)*, ces projets feront l'objet d'une assemblée publique de consultation le 19 juin 2019, à compter de 17 h 30, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.
3. Au cours de cette assemblée, la mairesse d'arrondissement ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera les projets ainsi que les conséquences de leur adoption, et le public pourra les commenter.
4. Le projet c) contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
5. Une copie de ces projets peut être consultée aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM.

Fait à Montréal, le 8 juin 2019

Le secrétaire d'arrondissement,
Domenico Zambito, avocat

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie

AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION (articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à :	Numéro de dossier
ESTEBAN FERNANDEZ dernière adresse connue 2441 rue Édouard-Montpetit, app.5, Montréal, Québec, H3T 1J5	700-32-034540-185
MARYLÈNE PLANTE dernière adresse connue 669 rue St-Louis, Terrebonne, Québec, J6W 1J3	700-32-034982-197
HUGO DUFOUR dernière adresse connue 3231 rue des Blés d'Or, Terrebonne, Québec, J7M 1T1	700-32-034996-197
8318034 CANADA INC., dernière adresse connue 1025 rue Principale, Prévost, Québec, J0R 1T0	700-32-702496-199
JEAN-YVES CASTONGUAY dernière adresse connue 100, 388ième Avenue, St-Hippolyte, Québec, J8A 3A2	700-32-702531-193
JOEY DESCHAMBRES dernière adresse connue 1015 rue Paul-Émile Barbe, Deux-Montagnes, Québec, J7R 7E1	700-32-702569-193
DAVID BELL dernière adresse connue 780 rue Pâturage, St-Lin-Laurentides, Québec, J5M 0J5	700-32-702597-194
JEAN BINETTE dernière adresse connue 11915 rue Bellevois, Montréal Nord, Québec, H1H 3G2	700-32-702624-196
9338-4097 QUÉBEC INC. dernière adresse connue 9420 boulevard Taschereau, #202, Brossard, Québec, J4X 2W2	700-32-702624-196

de vous présenter au greffe de la Cour du Québec, Division des petites créances, du district de Terrebonne situé au 25 rue De Martigny ouest, St-Jérôme, Québec, J7Y 4Z1 dans les 30 jours afin de recevoir la demande introductive d'instance en recouvrement d'une petite créance qui y a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis des options qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié aux termes d'une ordonnance rendue le 5 juin 2019 par le greffier dans les dossiers portant les numéros ci-haut mentionnés.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Saint-Jérôme, le 5 juin 2019

François Langevin, greffier-adjoint de la Cour du Québec

AVIS PUBLIC

Ville-Marie
Montréal

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Second projet de résolution adopté le 5 juin 2019

AVIS EST DONNÉ aux personnes intéressées de l'arrondissement de Ville-Marie et des zones contiguës de l'arrondissement de Plateau – Mont-Royal et ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum :

1. APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 22 mai 2019, le conseil d'arrondissement a adopté le 5 juin 2019, le second projet de résolution CA19 240287.

Ce second projet de résolution contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin que la résolution qui les contient soit soumise à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

2. OBJET DU SECOND PROJET

En vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)*, la résolution autorisant les usages « débit de boissons alcooliques » et « restaurant » pour le bâtiment situé au 1333, boulevard Robert-Bourassa, et ce, en dérogation notamment à l'article 134 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* relatif, entre autres, aux usages autorisés dans un secteur de la catégorie E.5 – pp 404 (dossier 1197303003);

3. DISPOSITIONS SOUMISES À UNE APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Une demande relative à une disposition ayant pour objet d'autoriser une dérogation aux normes énumérées ci-dessous peut provenir de la zone visée et des zones contiguës :

usages autorisés (art. 134 régl. 01-282);

4. TERRITOIRE VISÉ

Le territoire visé est constitué des zones visées 0009 et 0292 et des zones contiguës 0422, 0015, 0354, 0161, 0118, 0470, 0013, 0221, 0549, 0397, 0304, 0174, 0235, 0273, 0244, 0378 et 0489 situées dans l'arrondissement de Ville-Marie, de même que les zones contiguës 0449, 0489 et 0513 situées dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal; il peut être représenté comme suit :



Localisation Dossier: 1197303003 Date: 6 mai 2019
Zone(s) visée(s) Zones contiguës Limite arrondissement de Ville-Marie

5. CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, une demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou, si leur nombre dans la zone n'excède pas 21, par au moins la majorité d'entre elles;
- être reçue avant 16 h 30, le 17 juin 2019, à l'adresse suivante :
Demandes de participation à un référendum
a/s de M^e Domenico Zambito, Secrétaire d'arrondissement
Ville de Montréal, arrondissement de Ville-Marie
800, boulevard De Maisonneuve Est, 17^e étage
Montréal (Québec) H2L 4L8

6. PERSONNE INTÉRESSÉE

Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter en vertu de la loi et qui remplit les conditions suivantes le 5 juin 2019 :

- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- et
- être domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande valide et, être depuis au moins six (6) mois, au Québec;
- ou
- être, depuis au moins douze (12) mois, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ c F-2.1), dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise :

- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le 5 juin 2019, est majeure et de citoyenneté canadienne, n'est pas en curatelle, et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Les personnes morales, les copropriétaires et cooccupants doivent produire leur résolution ou leur procuration en même temps que la demande.

Elle prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas remplacée.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

7. ABSENCE DE DEMANDE

Ce second projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Les dispositions qui n'auront pas fait l'objet d'une demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

8. CONSULTATION DES DOCUMENTS PERTINENTS

Le second projet de résolution peut être consultés, de 8 h 30 à 16 h 30, aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM.

Fait à Montréal, le 8 juin 2019

Le secrétaire d'arrondissement,
Domenico Zambito, avocat

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie

Avis public

Saint-Laurent
Montréal

Je donne avis que le mardi le 25 juin 2019, à 19 h 30, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent tiendra une séance publique à la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, pour statuer sur 3 demandes de dérogation mineure au règlement numéro RCA08-08-0001.

La première demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 3330, boulevard de la Côte-Vertu et a pour objet l'agrandissement d'un commerce dont la hauteur en étage du bâtiment, le revêtement extérieur et la répartition de la superficie des enseignes, qui ne respectent pas toutes les normes applicables.

La deuxième demande de dérogation mineure concerne la propriété située aux 430 et 440 avenue Sainte-Croix, et aux 1300-1304-1308-1312-1316-1320-1324-1326-1328-1330, rue Cartier et a pour objet l'allée véhiculaire qui ne respecte pas toutes les normes applicables.

La troisième demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 2266, rue de la Méditerranée et a pour objet la distance de l'escalier par rapport à la ligne arrière qui ne respecte pas toutes les normes applicables.

Montréal, le 8 juin 2019

Daniel Simon
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

Avis de clôture d'inventaire

(art. 795, C.C.Q.)

Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de René Martineau, en son vivant domicilié au 1104-50, Berlioz, Verdun (Québec) H3E 1M2, survenu le 12 janvier 2015, un inventaire de ses biens a été dressé par ses liquidatrices, conformément à la loi, et peut être consulté par les intéressés au 412-3375, Ridgewood, Montréal (Québec) H3V 1B5. Donné à Montréal, ce 7 juin 2019.

Suzanne Martineau et

Marie La Rue, liquidatrices de la succession

Prenez avis que Joseph SELES (né John Julius Alexander SELES), en son vivant domicilié au 80, Chemin du Bord-du-Lac Lakeshore, appartement 1003, en la Ville de Pointe-Claire, Province de Québec, H9S 4H6, est décédé à Pointe-Claire, le 1^{er} novembre 2018. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés sur rendez-vous, à l'étude de Maître Jana FARHAT, Notaire, au 6500, Autoroute Trans-Canada, Bureau 400, en la Ville de Pointe-Claire, Province de Québec, H9R 0A5, téléphone : (514) 382-0082. Donné ce 6 juin 2019 à Pointe-Claire par Jana FARHAT, Notaire.

Louis Langevin inc.
Syndic autorisé en insolvabilité

Loi sur la faillite et l'insolvabilité

Avis de la première assemblée des créanciers

Dans l'affaire de la faillite de :

MICHAEL CANAN

Avis est par les présentes donné que Michael Canan résident au 35, rue Saint-Georges, Saint-Léonard, Québec, J0H 1R0 a déposé une proposition le 19 novembre 2018 et que lors de l'homologation par la Cour, le tribunal a invalidé la résolution de l'assemblée des créanciers du 10 décembre 2018 et a rejeté la proposition. Michael Canan est réputé avoir fait cession de ses biens le 28 mai 2019 et la première assemblée des créanciers sera tenue le 18 juin 2019, à 11 h au bureau du syndic.

Fait à Saint-Hyacinthe, le 5 juin 2019.

Dans l'affaire de la faillite de :

9042-1868 QUÉBEC INC.

Avis est par les présentes donné que la faillite de 9042-1868 Québec inc., ayant déjà fait affaires au 208A-2292 boul. Industriel, Laval, Québec H7S 1P9, est survenue le 31 mai 2019 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 19 juin 2019, à 9 h, au 5600, rue Hochelaga, bureau 200, Montréal, Québec H1N 3L7.

Fait à Saint-Hyacinthe, le 5 juin 2019.

LOUIS LANGEVIN INC.
Syndic autorisé en insolvabilité à l'actif de Michael Canan et 9042-1868 Québec inc.
Louis Langevin, CPA, CA, CIRP
Responsable de l'actif

2500, boulevard Casavant Ouest, bureau 102, Saint-Hyacinthe, Québec J2S 7R9
T 450 250-0500 F 450 250-0501
langevin.qc.ca



Aide aux devoirs gratuite partout au Québec!

primaire ET secondaire

514 527-3726
1 888 776-4455
www.alloprof.qc.ca



HEURES DE TOMBÉE

Avis légaux et appels d'offres

Les réservations doivent être faites avant 16 h pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du **lundi** :
Réservations avant 11 h le vendredi

Publications du **mardi** :
Réservations avant 16 h le vendredi

POUR NOUS JOINDRE

avisdev@ledevoir.com

Tél. : 514-985-3344 // Fax : 514-985-3340

www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres

La suite des avis se trouve en page A 10

Alternatives

CONSTRUIRE ENSEMBLE

un monde différent

Pour nous appuyer :

www.alternatives.ca • 514.982.6606

EN BREF



Des millions de Vénézuéliens ont quitté leur pays ces dernières années en raison d'une grave crise politique.

RAUL ARBOLEDA AGENCE FRANCE-PRESSE

Plus de trois millions de personnes ont fui le Venezuela

GENÈVE — Quelque 3,3 millions de personnes ont fui depuis fin 2015 la crise au Venezuela, dont 1 million depuis novembre, a indiqué vendredi l'ONU, qui a missionné l'actrice Angelina Jolie à la frontière colombienne pour évaluer la réponse humanitaire à cet « exode ». « Le rythme des sorties est vertigineux », ont indiqué le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations dans un communiqué commun. Les organisations spécialisées de l'ONU estiment qu'au total quatre millions de Vénézuéliens sont recensés à l'étranger, dont 695 000 avaient migré avant la « fin de 2015 ». Le Venezuela traverse depuis des mois une profonde crise politique.

Agence France-Presse

Près de 100 morts dans des combats en Syrie

BEYROUTH — Au moins 101 combattants ont péri au cours des 24 dernières heures dans les affrontements opposant les forces du régime syrien à des groupes djihadistes et des rebelles islamistes près de la province d'Idleb, dans le nord-ouest de la Syrie, a annoncé vendredi une ONG. Dominée par des djihadistes, la région d'Idleb est le théâtre depuis fin avril d'un regain de violences, alors que le pouvoir de Bachar al-Assad et son allié russe bombardent quasi quotidiennement le secteur. Jeudi, djihadistes et rebelles islamistes ont lancé une contre-attaque sur des territoires du régime dans le nord-ouest de la province de Hama, qui jouxte celle d'Idleb. Au moins 53 combattants pro-régime ainsi que 48 djihadistes ou rebelles islamistes ont péri.

Agence France-Presse

La NASA va louer la Station spatiale à des touristes

WASHINGTON — La NASA veut se faire rémunérer dès 2020 pour accueillir des touristes de l'espace et des entreprises dans la Station spatiale internationale (ISS), dont elle cherche à se désengager financièrement. « La NASA ouvre la Station spatiale internationale aux occasions commerciales », a annoncé Jeff DeWit, le directeur financier de l'agence spatiale américaine. « La NASA autorisera jusqu'à deux missions courtes d'astronautes privés par an », a précisé Robyn Gatens, une responsable de la NASA gérant l'ISS. Soit des séjours jusqu'à 30 jours. Environ une douzaine de personnes pourraient ainsi séjourner à bord de l'ISS par année... mais sans effectuer de sortie dans le vide spatial. Le coût facturé : environ 35 000 \$ par nuit et par astronaute, selon Jeff DeWit.

Agence France-Presse

Trump annonce un accord avec le Mexique sur l'immigration

Les menaces de tarifs douaniers sont suspendues

AGENCE FRANCE-PRESSE
À WASHINGTON

Le président américain, Donald Trump, a annoncé vendredi que les États-Unis et le Mexique avaient trouvé un accord sur l'immigration et qu'il levait par conséquent sa menace d'imposer des taxes douanières à partir de lundi sur l'ensemble des produits mexicains. « Les États-Unis sont parvenus à un accord signé avec le Mexique. Les tarifs douaniers prévus pour être appliqués lundi par les États-Unis, contre le Mexique, sont donc suspendus indéfiniment », a-t-il écrit sur Twitter.

Précisant que des détails allaient être communiqués « sous peu », il a ajouté que Mexico allait prendre « des mesures fortes pour endiguer le flux migratoire traversant son pays à destination de la frontière sud-américaine ». « Cela va permettre de réduire grandement, ou d'éliminer, l'immigration illégale venant du Mexique et entrant aux États-Unis », a-t-il poursuivi.

Confirmation

Quelques minutes plus tard, le ministre mexicain des Affaires étrangères, Marcelo Ebrard, présent à Washington pour négocier, a confirmé sur Twitter qu'il n'y aurait « pas de tarifs douaniers de la part des États-Unis lundi », remerciant « toutes les personnes qui nous ont aidés à montrer la grandeur du Mexique ».

Les négociations entre les deux voisins avaient commencé en début de semaine, et se sont poursuivies pendant de longues heures vendredi au département d'État à Washington.

Donald Trump, qui a fait de la lutte contre l'immigration clandestine l'une de ses priorités, accusait le Mexique de ne rien faire ou presque pour freiner le passage sur son sol de migrants d'Amérique centrale qui finissent par entrer clandestinement aux États-Unis. Le milliardaire républicain avait donc décidé d'appliquer dès le 10 juin une taxe de 5 % sur tous les biens provenant du Mexique, qui aurait pu augmenter progressivement jusqu'à 25 % le 1^{er} octobre.

Les États-Unis sont parvenus à un accord signé avec le Mexique. Les tarifs douaniers prévus pour être appliqués lundi par les États-Unis, contre le Mexique, sont donc suspendus indéfiniment.

DONALD TRUMP



La première ministre Theresa May restera dans ses fonctions jusqu'à la désignation de son successeur par les conservateurs, d'ici à la fin de juillet.

EMMANUEL DUNAND AGENCE FRANCE-PRESSE

III GRANDE-BRETAGNE

May s'efface et passe le Brexit à son successeur

La justice rejette les poursuites engagées contre le député conservateur Boris Johnson, favori dans la course à la succession

EDOUARD GUIHAIRE
À LONDRES
AGENCE FRANCE-PRESSE

La première ministre britannique, Theresa May, a quitté vendredi la tête du Parti conservateur, ouvrant officiellement la course à sa succession, dont le vainqueur aura la lourde tâche de réussir là où elle a failli : mettre en œuvre le Brexit.

« Elle a démissionné », a annoncé le Comité 1922, responsable de l'organisation du Parti conservateur, dans un communiqué.

Le jour même, le favori dans la course à sa succession, Boris Johnson, était délivré d'un obstacle potentiellement encombrant pour sa candidature : la justice a rejeté des poursuites engagées à son encontre pour mensonge pendant la campagne du référendum sur le Brexit.

La montée en puissance du Parti du

Brexit du populiste Nigel Farage a rendu plus amer encore le départ de M^{me} May. Fondée il y a quelques mois et décidée à mettre fin au bipartisme britannique, cette formation europhobe a remporté la mise aux européennes fin mai avec 31,6 % des suffrages. Et manqué de peu d'entrer au Parlement britannique jeudi lors d'une législative partielle, face à un Labour qui est parvenu à conserver son siège malgré un contexte local très défavorable : avec 29 % des voix, son candidat, Mike Greene, est arrivé juste derrière la travailliste Lisa Forbes (31 %), mais largement devant les conservateurs, troisièmes avec 21 %.

Selon le spécialiste des sondages John Curtice, le Royaume-Uni est désormais « une autre planète politique » avec un Parti du Brexit incarnant « une force perturbatrice significative ».

Pour capter les votes manquants, Nigel Farage a expliqué sur la BBC qu'il

comptait sur l'émergence d'un « vote tactique » de la part des électeurs conservateurs, qui s'en remettraient à son parti pour éviter de « finir avec [Jeremy] Corbyn [le chef du Labour] au gouvernement ».

Succession

Après sa démission de la tête des Tories, Theresa May restera dans ses fonctions jusqu'à la désignation de son successeur par les conservateurs, d'ici à la fin de juillet. Au Royaume-Uni, le poste de premier ministre échoit de droit au chef du parti qui réunit une majorité suffisante pour gouverner au Parlement.

Au cours des prochaines semaines, Theresa May « continuera à travailler pour les gens de ce pays. Quant au Brexit, la première ministre a souligné que ce ne serait pas à elle de faire avancer ce processus, mais à son successeur », a relevé jeudi son porte-parole.

Le prochain chef du gouvernement britannique devra donc remettre le Brexit sur les rails, soit en négociant un nouvel accord avec Bruxelles, soit en optant pour une sortie sans accord, deux scénarios qui sont d'ores et déjà au cœur de la course à sa succession.

Parmi les 11 candidats en lice, le député conservateur Boris Johnson, 54 ans, ancien maire de Londres, ancien ministre des Affaires étrangères et champion des Brexiteurs, fait figure de favori. Très apprécié par les militants de la base du parti, cet homme politique habile et charismatique suscite en revanche des réactions plus contrastées du côté des députés tories, qui doivent sélectionner à partir de mercredi deux candidats qui seront ensuite départagés par les militants.

En s'adressant mardi soir à des élus du parti, il a prévenu que les conservateurs étaient menacés de « disparition » si le Brexit n'était pas mis en œuvre le 31 octobre.

Theresa May, 62 ans, avait pris la tête du gouvernement en juillet 2016, dans la foulée de ce référendum qui avait vu les Britanniques voter à 52 % pour la sortie de l'Union européenne.

Il lui incombait alors de détricoter plus de 40 ans de liens avec l'UE, mais aussi de rallier les Britanniques derrière une vision du Brexit susceptible de combler le fossé entre partisans et adversaires de ce divorce, le premier vécu par le club européen. Mais elle n'a pas su relever le défi.

L'accord qu'elle a conclu en novembre avec Bruxelles, censé organiser un départ en douceur du Royaume-Uni de l'UE, a en effet été rejeté à trois reprises par les députés britanniques, autant de défaites humiliantes.

À court de munitions pour éviter une sortie sans accord, redoutée par les milieux économiques, Theresa May avait été contrainte de reporter au 31 octobre la date du Brexit, initialement prévue le 29 mars.

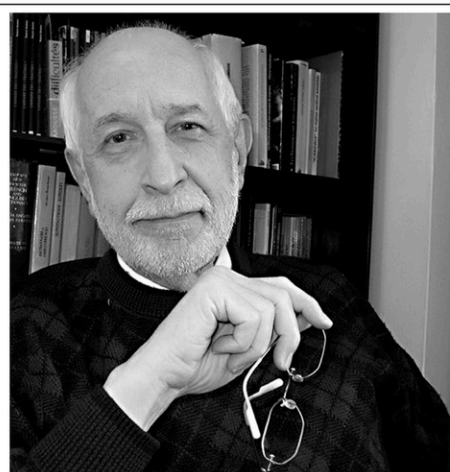
Usée par le Brexit, mais aussi par les complots et les critiques incessantes dont elle a fait l'objet au sein de son parti, profondément divisé sur la question, c'est une Theresa May au bord des larmes qui avait annoncé le 24 mai sa démission.

PIÈCES CHOISIES

GALERIE
LINDA VERGE

COLLECTIF
9 au 30 juin

QUÉBEC (418) 525-8393 www.galerielindaverge.ca



Harcelé au travail?

Voyez
François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

III FISCALITÉ ET RELIGION

La neutralité s'impose

Un des objectifs fondamentaux de la loi sur la laïcité (PL21) du gouvernement Legault est la réaffirmation du caractère laïque de l'État du Québec. Cette œuvre restera cependant largement inachevée si ne sont pas aussi passés en revue les programmes à travers lesquels le gouvernement encourage le fait religieux. Et comme l'a montré le dossier publié dans nos pages, la fiscalité doit être première dans la ligne de mire.

MANON CORNELLIER



Il est difficile de comprendre comment on peut inscrire ce statut laïque de l'État québécois dans la Charte des droits et libertés de la personne, réaffirmer la séparation de l'État et de la religion et l'égalité de tous les citoyens, et renoncer chaque année à des centaines de millions de dollars en revenus fiscaux au profit d'organisations religieuses. C'est pourtant ce que fait Québec.

Tout part de l'attribution du statut d'organisme de bienfaisance enregistré (OBE) qui permet aux donateurs de bénéficier d'un crédit d'impôt. Selon la définition d'Ottawa, qui accorde ce statut, un OBE peut avoir pour fins le soulagement de la pauvreté, l'avancement de l'éducation, l'avancement de la religion ou « toutes autres fins bénéfiques pour la collectivité ».

Par souci d'harmonisation des règles fiscales, Québec s'en remet à la décision de l'Agence canadienne du revenu en la matière. Mais ce statut vient avec des avantages qui vont au-delà du crédit d'impôt. On parle d'exemption d'impôt sur le revenu, de congé d'impôt foncier, de taxes municipales et scolaires et de récupération d'une partie des taxes de vente.

Selon les estimations réalisées par le professeur de droit de l'Université de Sherbrooke Luc Grenon, les crédits d'impôt aux organismes religieux ont à eux seuls privé Ottawa de 1,57 milliard de dollars en 2007. Toujours selon les recherches du professeur Grenon, les OBE religieux canadiens ont récolté en 2010 environ 40 % des dons admissibles au crédit d'impôt.

L'ensemble des mesures fiscales en faveur des OBE religieux coûterait au Québec quelques centaines de millions de dollars. Selon la dernière estimation annuelle obtenue par *Le Devoir*, les taxes municipales et scolaires ainsi perdues totaliseraient à elles seules 182,3 millions.

•••••

Le statut d'OBE a vu le jour au tournant de la Grande Dépression afin d'encourager la générosité des citoyens envers des organismes offrant un bénéfice à la société. Le hic est que plus de la moitié des OBE religieux consacrent toutes leurs ressources ou presque à des activités liées à la foi et au culte, selon une étude du professeur Grenon réalisée en 2013. Où est le « bénéfice public tangible », demandait-il avec justesse ?

Les tribunaux, largement inspirés par la *common law* mais armés surtout d'une loi aux définitions trop vagues, ont déterminé au fil des ans que l'avancement de la religion était un « bienfait » pour la communauté. Rien n'interdit cependant au législateur de resserrer la loi et à Québec de choisir ses règles.

C'est de lui que relève l'encadrement de la fiscalité municipale et scolaire. Actuellement, les lieux de culte et certains autres édifices religieux sont exemptés de ces taxes. Cet accommodement est l'héritage d'une époque où l'Église assurait une foule de services de base et où les paroisses tenaient lieu d'administrations locales. La Révolution tranquille a scellé leur sort et les exemptions, au départ d'une portée très large afin de permettre aux communautés de s'ajuster, n'ont plus leur raison d'être.

En plus, elles donnent des maux de tête aux municipalités, dont la principale source de revenus est l'impôt foncier. Certains élus, comme la mairesse de Boisbriand, ont demandé récemment qu'on réexamine ces congés de taxes. Cette requête ne date pas d'hier. En 1979, l'Union des municipalités recommandait déjà qu'on les limite.

Ces appels doivent être entendus. Ottawa doit revoir sa définition de l'organisme de bienfaisance et Québec, cesser de s'en remettre au fédéral pour décider des avantages offerts aux OBE. Il doit en exclure les organismes religieux n'offrant aucun service ou bénéfice tangible à la communauté.

En renonçant à ces revenus, les gouvernements sont obligés de combler le manque à gagner en pigeant dans les poches de tous les citoyens, qui se retrouvent ainsi à financer, qu'ils le veuillent ou non, qu'ils soient athées ou non, des religions et des sectes. C'est inéquitable. Et incohérent de la part d'un État censé être religieusement neutre.

L'ensemble des mesures fiscales en faveur des OBE religieux coûterait au Québec quelques centaines de millions de dollars

LIBREOPINION

La publicité permet à TV5 Québec Canada de poursuivre sa mission

Marie-Philippe Bouchard

Présidente-directrice générale,
TV5 Québec Canada

Anne Sérode

Directrice principale, Stratégies et
marques, TV5 Québec Canada

Lettre adressée aux auteurs du texte
« On ne revient pas après la pause »
publié le 1^{er} juin en Libre opinion.

Vous avez adressé dernièrement une lettre au ministre du Patrimoine, M. Pablo Rodriguez, où il est question de TV5 Québec Canada. Vous soulevez à travers votre missive la question de la mission de notre entreprise, en remettant en question la présence à notre antenne d'émissions produites au Canada et de publicité.

TV5 a été créée en 1988 à l'initiative de radiodiffuseurs publics et privés et de producteurs indépendants canadiens, qui ont souhaité établir un pont avec les diffuseurs publics de la France, de la Suisse romande et de la fédération Wallonie-Bruxelles regroupés au sein de TV5 Europe, devenue depuis TV5Monde. Si TV5 diffuse aussi des contenus canadiens, c'est parce qu'au Canada, toutes les entreprises détenant une licence du CRTC doivent contribuer à la création et à la diffusion de contenus audiovisuels canadiens.

La programmation produite au Canada représente environ 15 % de la chaîne et permet d'apporter un regard canadien sur le monde. Nombre de ces productions de



LETTRES

Où s'en va Legault ?

Je connaissais déjà l'affection du premier ministre François Legault pour les emplois « payants », mais j'étais loin de m'imaginer son désintérêt, voire son aversion pour les emplois moins payants.

Eh bien, c'est maintenant confirmé. « Ce n'est pas impossible, ce n'est pas incohérent, c'est même une bonne chose que certains emplois moins payants soient dans des usines à l'étranger », a fait valoir M. Legault à la période de questions du 5 juin, concernant la délocalisation des activités de Velan, une grande entreprise spécialisée dans la robinetterie industrielle où près de 200 postes ont été supprimés en moins de 18 mois.

Une réaction pour le moins surprenante de la part d'un premier ministre dont un des rôles principaux est de maintenir les emplois au Québec, et ce, peu importe le salaire rattaché à ces emplois, partant du constat que ce sont des travailleurs d'ici qui se retrouvent sans emploi du jour au lendemain.

M. Legault, votre désinvolture n'a d'égal que votre mesquinerie envers ces mises à pied de travailleurs québécois... Dans mon livre, votre attitude grotesque dénote un manque d'empathie qui entache sérieusement votre rôle de premier ministre eu égard aux honnêtes travailleurs du Québec.

Au moment où j'écrivais ce texte, j'apprenais que François Legault faisait ses excuses aux travailleurs de Velan... Trop tard, M. Legault, le mal est fait!

Henri Marineau
Québec, le 7 juin 2019

Il fallait inviter Poutine

Pour le 75^e anniversaire du débarquement de Normandie, en invitant les chefs d'État, on invite d'abord et avant tout, les représentants officiels de peuples ayant participé à la guerre contre le nazisme. Paul Valéry écrivait : « La guerre, un massacre de gens qui ne se connaissent pas au profit de gens qui se connaissent mais ne se massacrent pas. » Le minimum est de rendre hommage à ceux et celles qui ont combattu et se sont fait tuer. Il y a eu 60 millions de morts du côté soviétique. Inviter Poutine, c'était leur rendre hommage. Pas de cours d'histoire pour rappeler les nombreuses et souvent tragiques erreurs politiques commises à cette époque, compréhensibles avec les valeurs de l'époque. 1938, Munich; 1939, refus par Chamberlain de possibles accords avec Staline contre Hitler et sa conséquence, le Pacte germano-soviétique d'août 1939 et l'invasion de la Pologne par les troupes d'Hitler et de Staline. Invasion qui provoque le déclenchement de la Deuxième Guerre mondiale. En juin 1941, l'invasion de la Russie par Hitler est le fait qui finalement permettra au débarquement de Normandie de réussir. Une grande partie des troupes allemandes étaient engagées contre l'Armée rouge. S'il n'y avait pas eu le front à l'Est, les troupes nazies auraient été déployées à l'Ouest, et on peut imaginer que le débarquement aurait été beaucoup plus meur-

trier, et même qu'il n'aurait pas réussi. Il n'y a rien de certain, mais des historiens ont travaillé sur le concept et c'est plausible. Donc, les Soviétiques, en retenant une partie de l'armée allemande, ont soulagé les troupes occidentales lors du débarquement. Il n'était donc pas exagéré d'inviter les Russes au 75^e anniversaire du débarquement. Quoi que l'on pense de lui, il est tout à fait normal que Trump ait été invité. Quoi que l'on pense de lui, Poutine aurait dû être invité. Ils représentent tous les deux des soldats qui ont combattu et dont un grand nombre sont morts pour libérer l'Europe de la domination nazie.

Daniel Creusot, documentariste
et écrivain
Le 7 juin 2019

Le poids d'un vote

Dans l'édition de *Devoir* de vendredi, un titre en particulier à votre attention, Monsieur Legault, que je salue : « Les Québécois en veulent pour leur vote ». De grâce, n'allez pas investir dans un référendum : une dépense et non un investissement, vous qui êtes friand de la saine gestion du bien commun. 69 % des 2506 personnes sondées demandent à ce que vous respectiez votre parole. Au fond, ce que nous attendons des gens du politique, c'est que leurs bottines suivent leurs babines. Ce faisant, vous poussez le cynisme à la retraite, lui faisant perdre tous ses stériles pouvoirs. Mes respects, Monsieur le Premier Ministre Legault et Monsieur le Député Tardif.

Gaston Bourdages
Saint-Mathieu-de-Rieux, le 7 juin 2019

d'ailleurs une présence publicitaire plus discrète que les autres diffuseurs du marché, soit environ 6 minutes par heure en moyenne, loin des 12 minutes permises par le CRTC. Plusieurs émissions que nous diffusons ne sont jamais interrompues, comme les journaux télévisés, *Envoyé spécial* ou *Des racines et des ailes*. La publicité permet aussi aux entreprises québécoises et canadiennes de faire connaître leurs produits et services et contribue à l'économie locale. Nous croyons que nous avons maintenu un juste équilibre qui permet à nos auditoires de profiter d'une programmation de grande qualité, aux entreprises de rejoindre cet auditoire recherché, tout en préservant le plaisir d'écoute et en contribuant à atteindre l'équilibre budgétaire nécessaire au respect de nos obligations envers nos partenaires, envers le public canadien et envers les créateurs de contenus canadiens qui dépendent de nos investissements.

Nous espérons que ces éléments contribueront à votre réflexion et souhaitons profiter de l'occasion pour vous remercier de votre écoute fidèle et attentive.

Honorer ou trahir

Le Canada à la croisée des chemins en matière de relations avec les Premiers Peuples

Nawel Hamidi
Université Laurentienne
Pierrot Ross-Tremblay
Université Laurentienne

« Chaque génération doit, dans une relative opacité, découvrir sa mission, la réaliser ou la trahir. »
— Frantz Fanon

Que dire sur ce rapport et sur les travaux de la commission des deux dernières années (l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées — ENFFADA) ? La commission a expérimenté plusieurs défis, tels qu'un mandat trop éparé, des démissions multiples et des critiques concernant son manque d'indépendance et de transparence. La plus importante critique fut celle liée à sa méthode de travail. Après la remise de son rapport intérimaire le 1^{er} novembre 2017, les familles et les experts réitéraient l'urgence d'adopter une approche basée sur les droits de la personne en enquêtant sur la faillite des institutions canadiennes et de la société à protéger les droits fondamentaux (droit à la vie, à la santé et à la sécurité) des femmes issues des Premiers Peuples.

Cette critique a finalement été entendue par les commissaires. Ces derniers ont mis en œuvre le pouvoir d'enquêter de la commission afin d'accéder à 174 dossiers de la police, comme l'avait fait la commission Opal, en Colombie-Britannique, entre 2010-2012. L'ENFFADA a également rencontré des experts, à travers le Canada, sur les questions entourant la violence sexuelle et coloniale, le racisme systémique, et a intensifié l'implication des familles directement touchées. La commission a donc fait un virage significatif au printemps 2018 dans ses travaux et son approche. Sur cette base, elle demandait une extension de son mandat à l'automne 2018, qui fut reconduit pour une période additionnelle de six mois seulement. Une période nettement insuffisante pour assumer un mandat d'une telle ampleur.

En dépit du manque de temps et des différents problèmes rencontrés, cette réinitialisation officielle des travaux de la commission fut saluatoire : elle apporte une crédibilité aux conclusions du rapport final et aux appels à la justice présentés lundi. La mise en œuvre effective des recommandations visant à s'attaquer au racisme systémique, à la violence sexuelle et coloniale, déterminant majeur du génocide envers les Premiers Peuples au Canada, et qui touche particulièrement les femmes, demeure l'enjeu central soulevé dans l'histoire des commissions au Canada.

Malgré leur résistance continue et



Le temps n'est plus aux débats sémantiques mais à l'impératif de solidarité et de protection des femmes.

JONATHAN HAYWARD LA PRESSE CANADIENNE

leur force, les femmes ne pourront déraciner seules les causes profondes de ce schéma génocidaire. Le niveau de violence sexuelle et coloniale qu'elles endurent au quotidien et depuis les premiers contacts sera compris le jour où le Québec et le Canada, et en particulier les hommes, auront la maturité d'assumer entièrement les formes de racisme et de misogynie qui subsistent au cœur de leur héritage. Au-delà de la culpabilisation, c'est sur la non-réception des vérités que portent les récits des femmes qu'il faut se questionner, pour que du mutisme forcé des femmes à la surdité des hommes soit tissée une passerelle faisant en sorte qu'elles soient enfin entendues et crues.

Génocide colonial

Les représentations, les stéréotypes et la misogynie touchant les femmes autochtones sont ainsi profondément enracinés dans la société et toujours enracinés dans les politiques, les législations et les bureaucraties. Si ces constats peuvent sembler s'éloigner des définitions connues du terme « génocide », une connaissance minimale de la condition des Premiers Peuples au Canada, et en particulier de celle des femmes, efface le moindre doute quant à l'existence non seulement historique mais actuelle d'un génocide colonial.

Ce rapport impose l'équation de l'héritage colonial, sinon de l'esprit guidant les institutions canadiennes et causant directement la mort de filles et de femmes. Il appelle au démantèlement de mécanismes sophistiqués,

conçus sur mesure au cours des siècles et généralement invisibles à la société dominante, enracinés dans les sphères culturelle, juridique, économique et politique au point qu'il apparaît invraisemblable au citoyen qu'il contribue, volontairement ou non, à perpétuer la condition humaine intenable d'une partie de ses semblables. Ce rapport nous montre le long et pénible chemin qu'il reste à parcourir afin de démystifier la faillite du corps policier à enquêter sur la mort de beaucoup de femmes et, dans certains cas, la participation d'agent de la paix dans la perpétration des crimes.

Le temps n'est plus aux débats sémantiques mais à l'impératif de solidarité et de protection des femmes, ainsi que de la terre qui les porte. Soyons clairs : même s'ils n'étaient pas entendus, les Premiers Peuples ont toujours dénoncé et résisté à ce génocide. Les femmes en particulier n'ont jamais cessé de dénoncer la violence sexuelle à des fins génocidaires dont elles sont la cible et leurs voix résonnent toujours.

Si l'époque requiert une métamorphose des relations mortifères que les sociétés coloniales québécoise et canadienne entretiennent avec les Premiers Peuples et la Terre, cette mutation doit aussi s'incarner dans le rapport de chacun à soi-même, lieux d'enracinement des représentations et des préjugés semés et nourris depuis des siècles. Est-il encore possible, à cette étape de notre histoire humaine et commune, de fermer les yeux et de faire la sourde oreille ? Nous sommes dorénavant devant le choix clair d'honorer ou de trahir notre propre humanité.

Donner raison à Andrew Scheer

KONRAD YAKABUSKI



Cette semaine, le chef conservateur Andrew Scheer a demandé aux Québécois de se mettre dans la peau des Albertains, qui piaffent d'impatience face à l'opposition manifestée par certains de leurs compatriotes aux oléoducs. Alors que le Québec bénéficie d'un vaste réseau de lignes de transmission pour vendre son hydroélectricité à l'extérieur de la province, et prévoit la construction de nouvelles lignes transfrontalières dans les années à venir, les Albertains se heurtent à une fin de non-recevoir lorsqu'ils proposent de construire un oléoduc vers l'est.

« Je souhaite que les Québécois comprennent et respectent que les Canadiens des autres provinces souhaitent pour leur part que le Canada puisse profiter de l'exportation de notre richesse pétrolière et gazière », a dit M. Scheer dans un discours étalant sa vision du fédéralisme.

Il n'a fait aucune mention du fait que l'hydroélectricité est considérée comme une énergie propre tandis que, de l'avis même du premier ministre québécois François Legault, le pétrole albertain (surtout celui provenant des sables bitumeux) est catalogué comme étant « sale ».

Peu importe, le message de M. Scheer était clair. S'il devenait premier ministre l'automne prochain, il n'hésiterait pas à se prévaloir du pouvoir fédéral d'invoquer l'intérêt national pour accélérer la construction de nouveaux oléoducs. Tout au plus, il tend une carotte aux Québécois en promettant de désigner un corridor énergétique national pour transporter l'hydroélectricité québécoise vers l'ouest du pays tout en permettant d'acheminer le pétrole albertain vers l'est. Mais tout le monde sait que le marché le plus important pour l'hydroélectricité du Québec se trouve au sud de la frontière. Le premier ministre de l'Ontario, Doug Ford, a d'ailleurs rejeté la possibilité d'acheter de l'électricité québécoise au lieu d'investir des milliards dans la réfection des centrales nucléaires de sa province.

Le message d'Andrew Scheer était clair. S'il devenait premier ministre l'automne prochain, il n'hésiterait pas à se prévaloir du pouvoir fédéral d'invoquer l'intérêt national pour accélérer la construction de nouveaux oléoducs.

M. Scheer a dit souhaiter que les provinces se mettent toutes d'accord pour réaliser son corridor énergétique. Mais que les Québécois se le tiennent pour dit : « Aucune province ne devrait avoir un veto sur les enjeux d'intérêt national qui relèvent clairement de la compétence fédérale. » Alors qu'il préconise un « fédéralisme ouvert », où « les décisions devraient être prises par les autorités les plus proches des personnes touchées », M. Scheer a ajouté qu'il y a des situations où Ottawa doit avoir le dernier mot en cas de conflits entre les provinces. La construction de pipelines en est une.

Avec une telle position, il est peut-être difficile de voir comment les conservateurs pourront gagner cet automne plus de sièges au Québec que les onze qu'ils détiennent actuellement. Mais les conservateurs demeurent optimistes en vue du scrutin fédéral du 21 octobre prochain. La division du vote de gauche leur permet en effet de rêver d'une percée au-delà de la région de Québec. Pas moins de quatre partis progressistes — le Parti libéral du Canada, le Nouveau Parti démocratique, le Bloc québécois, le Parti vert du Canada — solliciteront le vote des Québécois avec des politiques environnementales plus ambitieuses les unes que les autres. Seul le Parti populaire de Maxime Bernier fera la lutte contre les conservateurs à droite. Et pour l'instant, la formation de M. Bernier peine à attirer l'attention des électeurs à l'extérieur de sa propre circonscription de Beauce.

M. Scheer mise sur la grogne envers le premier ministre Justin Trudeau, qui aura perdu passablement de plumes ces derniers mois. S'il pouvait déjà compter sur l'appui de ceux qui entretenaient déjà une certaine antipathie envers le chef libéral, M. Scheer chercherait aussi à attirer des électeurs centristes qui ont voté pour M. Trudeau en 2015 mais qui sont déçus.

C'est ainsi que l'on assiste à un certain repositionnement vers le centre du discours de M. Scheer depuis quelques semaines, qui vise à rassurer des électeurs au Québec, comme au Canada anglais, pour qui il ne serait qu'une version plus souriante de Stephen Harper. Dans une série de discours, dont le dernier sur l'environnement aura lieu au Québec ce mois-ci, M. Scheer se positionne en tant que politicien modéré qui a horreur des extrêmes, à gauche comme à droite.

Pour contrer les critiques libéraux, qui l'accusent de vouloir couper dans les dépenses tous azimuts, M. Scheer promet simplement d'équilibrer le budget fédéral « de manière responsable ». Il ne réduirait ni les allocations familiales ni les transferts aux provinces, y compris la péréquation, et prendrait au moins cinq ans pour éliminer le déficit.

En matière d'immigration, M. Scheer a évacué les relents de populisme de droite qu'il avait empruntés il y a quelques mois en s'opposant au Pacte mondial sur les migrations de l'ONU. Le Canada accueillerait sensiblement le même nombre d'immigrants chaque année que sous les libéraux, dit-il maintenant. Quant aux nationalistes blancs qui auraient trouvé refuge au PCC, il les prie de prendre la porte. « Je crois que nous sommes tous des enfants de Dieu. [...] J'estime que l'idée que la race, la religion, le genre ou l'orientation sexuelle d'une personne puisse la rendre supérieure aux autres est tout à fait répugnante », a-t-il dit la semaine dernière.

Quant à son parti pris en faveur des pipelines, M. Scheer compte sur l'existence d'une majorité silencieuse au Québec à l'extérieur du Plateau Mont-Royal qui ne serait pas aussi opposée que cela aux oléoducs pourvu qu'ils soient sécuritaires et qu'ils ne traversent pas leur propre cour arrière. Les Québécois lui donneront-ils raison en octobre ?

Notre fierté culturelle : les enjeux numériques de l'audiovisuel

Nathalie Roy
Ministre de la Culture
et des Communications

Il ne fait plus aucun doute aujourd'hui que le numérique a transformé le paysage de la culture et des communications. Cette modification en profondeur a entraîné l'apparition de nouveaux acteurs, de nouveaux produits et de nouveaux modes de consommation.

Depuis toujours, le Québec est proactif dans le soutien et la défense de ses industries culturelles, et aujourd'hui plus que jamais, nos artistes, nos artisans et nos producteurs peuvent compter sur l'appui du gouvernement. Il en va de la nécessaire croissance de nos entreprises et de notre économie. Il en va de notre fierté culturelle !

Les défis posés sont profonds et structurels et ils exigent de la part du gouvernement une réponse globale. Plusieurs actions sont en cours, d'autres seront réalisées dans les prochaines semaines.

D'abord, avec mon homologue français, monsieur Franck Riester, nous avons lancé une mission franco-québécoise sur la découvrabilité des conte-

nus culturels francophones en ligne. Nous avons l'intention de proposer et de mettre en œuvre des actions qui assureront un meilleur positionnement des artistes et des œuvres francophones sur Internet.

Ensuite, nous avons ajouté 25 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer la production originale à Télé-Québec et nous avons réinjecté une somme de 15 millions sur cinq ans dans le secteur de la musique afin de soutenir nos entreprises et de financer des travaux essentiels au rayonnement de nos œuvres musicales sur le Web.

Enfin, nous avons annoncé un montant de 32,5 millions sur cinq ans pour développer les compétences entrepreneuriales des artistes et des entreprises culturelles.

Bref, le soutien à la création, à la production et à la distribution de contenus originaux de langue française en ligne est une priorité du ministère de la Culture et des Communications et il restera pour les prochaines années.

Le régime législatif et fiscal

Nous pensons que des règles assurant

à nos entreprises un environnement équitable en matière de compétitivité sont désormais essentielles.

Le gouvernement fédéral a mis sur pied un groupe d'experts chargé de l'examen du cadre législatif en matière de radiodiffusion et de télécommunications. Ce processus d'examen est nécessaire, j'en suis certaine, mais il n'est pas garanti que cela suffise.

Nous sommes convaincus que le Québec devrait avoir pleine compétence sur la production et la distribution des produits culturels et sur les entreprises de ce secteur d'activité.

Nous sommes surtout convaincus qu'il est plus que temps que le gouvernement du Québec propose des solutions concrètes afin de mieux répondre aux immenses défis de l'ère numérique auxquels nous faisons face. Nous sommes déjà à pied d'œuvre à l'égard de ce grand chantier, des annonces en ce sens suivront.

Notre gouvernement a une responsabilité historique envers nos créateurs et nos produits culturels, et c'est pourquoi nous sommes prêts à tout mettre en œuvre pour les défendre et les promouvoir.



Pour Blaise Pascal, les êtres humains sont habités par un instinct qui les pousse à chercher le divertissement « du dehors ». Bien qu'ils aspirent au repos, celui-ci leur devient toutefois rapidement insupportable dès qu'ils en sont imprégnés. Rongés par l'ennui, ils s'agitent, se mettent à courir après de vains objectifs pour ne pas s'adonner à une réflexion sur leur condition humaine.

ILLUSTRATION TIFFET

L'école à l'heure du divertissement numérique

Blaise Pascal avait déjà observé que l'agitation fait le malheur des hommes

Deux fois par mois, *Le Devoir* lance à des passionnés de philosophie et d'histoire des idées le défi de décrypter une question d'actualité à partir des thèses d'un penseur marquant.

Réjean Bergeron

Professeur de philosophie au cégep Gerald-Godin et auteur de l'essai *L'école amnésique ou Les enfants de Rousseau* (Poètes de brousse, 2018)

Q

uel jugement porterait Pascal sur l'état de notre système d'éducation si le dieu sur lequel il avait décidé de parier lui permettait de revenir parmi nous ? Se paraphrasant lui-même, peut-être affirmerait-il « que tout le malheur des élèves vient d'une seule chose qui est de ne savoir pas demeurer en repos dans une salle de cours sans leurs téléphones intelligents »...

Pascal, Blaise de son prénom (1623-1662), était un mathématicien, un physicien, un moraliste, un philosophe et aussi un inventeur à l'esprit pragmatique. Entre autres choses, on lui doit la création de la toute première machine arithmétique. Toutefois, ses textes qui ont le plus retenu l'attention sont sans aucun doute ses *Pensées*, fragments d'une œuvre que, mort trop jeune, il n'aura jamais eu le temps de terminer.

Lorsqu'il écrit ces lignes, la belle conception de l'univers des anciens est en train de voler en éclats. Terminée la belle image du monde où chaque chose était à sa place, où il était facile de décerner le Bien et le Mal et de trouver le sens de l'existence de l'être humain qui, croyait-on, occupait le centre de l'Univers. Depuis Copernic, la Terre et son plus digne habitant ont été déplacés à la marge et, pire encore, certains penseurs commencent même à avancer l'idée que cet Univers pourrait bien être infini, possibilité qui n'aura de cesse d'effrayer Pascal et de le confronter à une foule de questionnements existentiels : l'être ou le néant, la raison ou le cœur, la foi ou la science, le repos ou l'agitation ? « Que deviendra donc l'homme ? Sera-t-il égal à Dieu ou aux bêtes ? » s'interroge-t-il dans *Pensées*.

Pour calmer ses angoisses, Pascal tentera de cerner ce qui fait la spécificité de l'être humain : « L'homme est visiblement fait pour penser ; c'est toute sa dignité et tout son mérite, et tout son devoir est de penser comme il faut. » Penser comme il faut ! Malheureusement, ceci n'est pas donné. Cela se cultive, de-

mande de l'effort, de la concentration, de la discipline et du silence aussi, surtout lorsque ce « roseau pensant » veut faire un effort d'introspection et connaître le monde qui l'entoure.

Toutefois, ce que constate Pascal, c'est que la plupart des hommes en sont incapables — d'où ses pages célèbres sur le divertissement. Laissons-le parler : « Quand je m'y suis mis quelquefois à considérer les diverses agitations des hommes, et les périls et les peines où ils s'exposent, dans la cour, dans la guerre d'où naissent tant de querelles, de passions, d'entreprises hardies et souvent mauvaises, etc., j'ai découvert que tout le malheur des hommes vient d'une seule chose, qui est de ne savoir pas demeurer en repos dans une chambre. » Pour Pascal, les êtres humains sont habités par un instinct qui les pousse à chercher le divertissement « du dehors ». Bien qu'ils aspirent au repos, celui-ci leur devient toutefois rapidement insupportable dès qu'ils en sont imprégnés. Rongés par l'ennui, ils s'agitent, se mettent à courir après de vains objectifs pour ne pas s'adonner à une réflexion sur leur condition humaine.

« Ludification » de l'enseignement

Depuis la réforme de l'éducation mise en place au Québec à partir des années 2000, loin de vouloir sortir l'élève de l'emprise du divertissement, notre système d'éducation fait tout pour l'amuser, le « distraire » et même l'étourdir en parlant de ce qui l'intéresse ici et maintenant, en le plongeant dans une pédagogie de projets où on lui demande de papillonner et de grappiller de l'information à gauche et à droite, tout en s'imaginant pouvoir développer chez lui d'évanescences compétences au détriment de l'acquisition de solides connaissances. « Le roi est environné de gens qui ne pensent qu'à divertir le roi et à l'empêcher de penser à lui. Car il est malheureux, tout roi qu'il est, s'il y pense », constatait Pascal. C'est ainsi que se comporte aujourd'hui notre système d'éducation avec les enfants-rois en exigeant des enseignants qu'ils « ludifient » leurs prestations qui, dorénavant, doivent se présenter comme autant de saynètes amusantes qui sauront capter, l'espace d'un instant, l'attention fugace de leurs apprenants.

C'est que, dans l'esprit des réformateurs, ce qu'il faut combattre à tout

Les drapeaux rouges, les symptômes et les demandes d'aide, notre société ne semble pas encore prête à les voir ni à les entendre tellement elle est possédée par une forme perverse de fétichisme technologique

prix, c'est encore et toujours ce terrible ennemi qu'est l'ennui dont nous parlait Pascal. Ainsi, au lieu d'aider l'élève à dompter cet instinct qui consiste à être attiré et distrait par tout ce qui brille, bouge et clignote, au lieu de lui apprendre à se concentrer et à se discipliner en lui fournissant un univers serein dans lequel il pourrait penser d'une manière cohérente et apprendre dans le sens fort du terme, on le précipite et le maintient dans un univers éclaté, sans repère, où tout est en mouvement.

Compétence numérique

C'est d'ailleurs à partir de cette volonté de « ludifier » l'ensemble de notre système d'éducation que doit être compris le cadre de référence de la compétence numérique que le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, a dévoilé à une foule de convertis lors de l'ouverture du 7^e Sommet du numérique en éducation. Bien qu'anecdotique, le fait que le ministre ait été présenté aux participants du sommet par un petit robot empathique aux formes humanoïdes « répondant » au nom de Pepper est tout de même révélateur de l'approche infantilissante et anthropomorphique qui guide les recherches et pratiques de certains technopédagogues... Mais passons.

Car, en réalité, en quoi consiste ce cadre de référence ? Il s'agit en fait d'une tentative un peu désespérée de consolider la réforme de l'éducation en lui plaquant, histoire de lui donner un lustre futuriste, une douzaine de compétences numériques qui sont définies dans le document en question comme des « savoir-agir complexes ». Le but recherché ? Faire en sorte que les apprenants — quel mot détestable — puissent « agir en citoyens éthiques » en les plongeant dans la potion magique du numérique. Ainsi, le numérique pour l'apprentissage, le numérique pour la communication, le numérique pour la culture informationnelle, mais

aussi pour la collaboration, l'inclusion, le développement de la personne, la résolution de problèmes, le développement de la pensée critique, l'innovation, la créativité et la création de contenu.

Oui, de contenu, car dans ce document, comme pour la réforme de l'éducation en général, jamais il n'est question de connaissances, de savoirs et encore moins de vérités, comme si les penseurs à l'origine de cette grande liquéfaction de notre système d'éducation s'étaient évertués, à la manière de somnambules, à préparer le terrain fertile sur lequel prendront racine les *fake news* et vérités alternatives de ce monde face auxquelles, par la suite, ils prendront des airs hébétés une fois réveillés.

En fait, l'important ici n'est pas de faire en sorte que l'élève accède à des vérités, mais qu'il produise ou trouve du « contenu », de l'« information », des « données » qu'il pourra ensuite mettre en forme et surtout faire circuler à l'aide des nombreuses applications numériques que les grandes entreprises technologiques comme Google, Facebook, Apple et Microsoft mettent si généreusement à sa disposition... « Ils ne savent pas que ce n'est que la chasse, et non pas la prise, qu'ils recherchent », avait compris Pascal en parlant de ceux pour qui l'agitation représentait la seule manière d'être.

Ainsi, à l'école du divertissement numérique, ce qui importe, ce n'est pas d'apprendre ou de connaître, mais de partager des impressions, des opinions, de surfer, d'être dans le mouvement perpétuel, de faire en sorte que l'esprit de l'apprenant soit toujours en ébullition, excité et, par conséquent, éparpillé. « Mais, ôtez leur divertissement, vous les verrez se sécher d'ennui ; ils sentent alors leur néant sans le connaître : car c'est bien être malheureux que d'être dans une tristesse insupportable aussitôt qu'on est réduit à se considérer et à n'en être point divertie », se désolait toujours Pascal.

Un problème de santé publique

Les conséquences néfastes qui découlent d'une pareille conception de l'éducation commencent sérieusement à se faire sentir chez cette génération de jeunes qu'on a abandonnés à eux-mêmes et à leurs écrans : déficit de sommeil, mauvaise condition physique, problèmes graves de littératie, déficit de l'attention, diminution des résultats scolaires, difficulté à interagir avec les autres en face à face, sentiment de solitude, troubles anxieux, surmédication, détresse psychologique, dépression...

Toutefois, ces drapeaux rouges, ces symptômes et ces demandes d'aide, notre société ne semble pas encore prête à les voir ni à les entendre tellement elle est possédée par une forme perverse de fétichisme technologique. « Nous courons sans souci dans le précipice après que nous avons mis quelque chose devant nous pour nous empêcher de le voir », écrivait Pascal. Je vous laisse le loisir de remplacer ce « quelque chose » par la première image qui vous vient à l'esprit...



Réjean Bergeron

Des suggestions ? Écrivez à Robert Dutrisac : rdutrisac@ledevoir.com. Pour lire ou relire les anciens textes du Devoir de philo : www.ledevoir.com/societe/le-devoir-de-philohistoire

ADRESSES DE PRESTIGE

REGROUPEMENT IMMOBILIER

Marc Bonenfant inc.
Courtier immobilier
418 912-8787
418 653-0488
2 bureaux :
Stonham et Ste-foy
ROYAL LEPAGE
Inter-Québec

1^{re} ÉQUIPE DE VENTE
2016-2017-2018
de tout le réseau Royal LePage Inter-Québec

À DEUX PAS DES PLAINES

355 Av. Wilfrid-Laurier,
MONTCALM
1 175 000 \$
mls 19087577

9805 Av. Patrimoine-Mondial,
LEBOURGNEUF
599 000 \$
mls 28221210

VISITEZ NOS PROPRIÉTÉS WWW.MARCBONENFANT.COM

ST-BERNARD-DE-LACOLLE

Domaine de campagne - 46.4 acres
625 000 \$

CARIGNAN

Maison de prestige - Île Goyer
479 000 \$

Denis Depelteau - RE/MAX ÉVOLUTION D.D. - 514-910-5868 - denis@denisdepelteau.com

Legault & Legault
courtiers immobiliers
514.272.1010
www.suttonquebec.com

René
Cell. : 514.973.6461

Vincent D.
Cell. : 514.206.9527

PLATEAU MONT-ROYAL

3816-3818 RUE DE BULLION
Très beau duplex ancestral (1875) sur la charmante rue de Bullion au cœur du plateau, rénovations majeures dans les dernières années. Double occupation. Unité principale sur 2 étages (style cottage). À deux pas de la rue St-Laurent et de tous les services.
859 000 \$, Centris # 17221594
VISITE LIBRE DIMANCHE 14 H À 16 H

OUTREMONT

1120 AV. BERNARD #2
Le «Royal York», adresse de prestige située sur la rue Bernard au cœur d'Outremont. Grand condo ayant conservé son cachet d'époque (boiseries, planchers de bois, foyer, portes françaises, plafonds hauts, etc...). Vue sur le parc Saint-Viateur, à distance de marche de tous les services, du métro et du Mont-Royal.
539 000 \$, Centris #25478803

OUTREMONT

1120 AV. BERNARD #41
Le «Royal York» adresse de prestige située sur la rue Bernard au cœur d'Outremont. Condo dernier étage, unité de coin ayant conservé son cachet d'époque. Cuisine, salle de bains et salle d'eau entièrement rénovées. Ce condo est loué entièrement meublé et tout équipé. Location pour une durée de 1 an. Près de tous les services et du métro.
2600 \$/mois, Centris # 11522751

BOIS-DES-FILION

84 CHEMIN DU SOUVENIR #301
Beau condo au dernier étage, unité de coin ensoleillé, vue dégagée. Espace de vie à aire ouverte, foyer, nouveaux planchers de bois et 2 chambres à l'arrière. Balcons avant et arrière. Stationnement extérieur. À distance de marche de tous les services.
157 900 \$, Centris #25709308
VISITE LIBRE DIMANCHE 14 H À 16 H

AGENCE IMMOBILIÈRE
1280 avenue Bernard O., bureau 100, Outremont, Qc, H2V 1V9

AVIS DE DÉCÈS



Crédit photo Dominique Lafond

**Mavrikakis (née Marchand)
Denise
1925-2019**

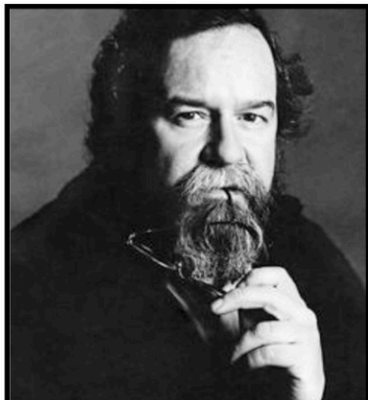
Catherine Mavrikakis, Terry Cochran et Savannah-Lou Cochran-Mavrikakis, Nicolas Mavrikakis et Yan Romanesky, Ellen Risi et Ann Vogler Risi ont la tristesse de vous faire part du décès de Denise Marchand Mavrikakis survenu dans la nuit du 31 mai au 1^{er} juin à l'Hôpital général de Montréal.

Née en Normandie le 31 mai 1925, Denise laisse aussi dans le deuil sa sœur Odile Cortina et sa famille, son neveu Philippe Marchand Ribeiro ainsi que Valerie, Abbigale, Andre Philippe et Alexander Ribeiro, son frère Claude Marchand et sa famille, ses amies Arlette Simon, Arinda Pereira, Joyce Yahouda et Madeleine Delpech.

Un hommage lui sera rendu en toute intimité par la famille et ses proches.

Des dons peuvent être envoyés à la Résidence Fulford, 1221 rue Guy, Montréal, H3H 2K8.

Alfred Dallaire | MEMORIA
Chaque vie est une histoire.
514 277 7778 | memoria.ca



Crédit photo Sylvain Giguère

**Labrecque, Jean-Claude
1938-2019**

À Montréal, le 31 mai, le cinéaste Jean-Claude Labrecque s'est éteint.

Il laisse dans le deuil ses fils, Jérôme, Francis (Lise Noiseux), Martin (Marie-Laurence Moreau), son petit-fils Louis Labrecque, son épouse Francine Laurendeau ainsi que les membres de la famille Laurendeau. Il laisse également dans le deuil plusieurs amis, collègues et anciens étudiants. L'a précédé Mme Louise Ranger, mère de Martin.

La famille recevra les condoléances le jeudi 4 juillet à compter de 12h à la Cinémathèque québécoise, située au 335, boul. De Maisonneuve Est.

Un hommage lui sera rendu au même endroit à 17h.

Jean-Claude Labrecque laisse une œuvre majeure pour la mémoire collective québécoise ainsi qu'une marque indélébile dans l'univers du cinéma.

Alfred Dallaire Memoria www.memoria.ca 514-277-7778

Communiquez avec
Le Mémoriel
pour publier :

- Avis de décès • Faire-part • Remerciements
- Condoléances • Anniversaires • Hommage
- In memoriam

Le Mémoriel
1855, rue Du Havre, bureau 107
Montréal, Qc, H2K 2X4
Télé: 514 525-1149
Télé: 514 525-7999
deces@lememorial.com

Les petits frères des Pauvres
La famille des personnes âgées seules

Pour donner
1.866.627.8653

Agissez.
(514) 934-4846
fondationpourenfants.com

URGENT

LA FONDATION DE L'HÔPITAL DE MONTRÉAL POUR ENFANTS

PETITES ANNONCES

170
HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER
CONDOS PARIS CENTRE
Près métro et services. WIFI. Sem./mois À partir de 790 \$.
Location : 514-999-0546
paris.condo@sympatico.ca

PARIS - Petit bijou d'appart
sur la Butte Montmartre, au cœur de Paris.
Paisible, ensoleillé, ascenseur. 514-489-5955
appartement-montmartre.com

307
LIVRES ET DISQUES
LIBRAIRIE
Bonheur d'Occasion
achète livres de qualités en tout genre. 514 914-2142
www.bonheurdoccasion.com

515
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE
VOTRE ORDINATEUR BOGUE OU RALENTIT ?
Mise à jour et réparation P.C., Mac et portables. 20 ans d'expérience. Service à domicile. 514 573-7039 Julien

695
AUTOMOBILES
BMW 1989 modèle 525 48 000 KM Seul Propriétaire Belle comme une neuve 819-238-4653

Volks Jetta 2017, blanche édition Wolfsburg 8300KM, 4 pneus (été/hiver) Toute équipée, condition A1 18,000\$ 514-507-2189

AQETA
Association québécoise des troubles d'apprentissage

moi aussi JE VAIS RÉUSSIR

Le droit d'apprendre depuis 1966
aqeta.qc.ca

Des actions concrètes *Votre don change le monde!*

Oxfam Québec
2330, rue Notre-Dame Ouest, bureau 200
Montréal (QC) H3J 2Y2
514.937.1614 • 1.877.937.1614 (sans frais)
www.oxfam.qc.ca

La nouvelle application tablette du Devoir

À ne pas manquer sur votre tablette...

NOTRE NOUVELLE APPLICATION AMÉLIORÉE

Un téléchargement plus rapide, un nouveau design, des mots croisés et une navigation optimisés pour une expérience de lecture fluide et naturelle.



Téléchargez la mise à jour sur App Store ou Google Play.



LEDEVOIR

B 12 | PETITES ANNONCES

ADRESSES DE PRESTIGE

REGROUPEMENT IMMOBILIER

DIMANCHE 9 JUIN 13H30 - 14H30

DIMANCHE 9 JUIN 15H00 - 16H00

AU COEUR DU VILLAGE MONKLAND



1770

NDG/CÔTE-DES-NEIGES 5578 av. Notre-Dame-de-Grâce
699 000\$ — courtier: Valérie Lacasse

PRÈS DE L'ÉCOLE MONT-JÉSUS-MARIE



1350

CÔTE-DES-NEIGES 5830 Place Plantagenet
795 000\$ — courtier: Daniel Beauchemin

PRÈS DE L'ÉCOLE ST-CLÉMENT OUEST



1930

MONT-ROYAL 575 av. Glengarry #203
228 000\$ — courtier: Sabrina Turpin

RÉNOVÉ | PRÈS DU MÉTRO VILLA-MARIA



3070

NDG/CÔTE-DES-NEIGES 4334 av. Coolbrook
795 000\$ — courtier: Daniel Beauchemin

FACE AU NOUVEAU CAMPUS DE L'UQeM



2690

OUTREMONT 1175 av. Ducharme #202
549 000\$ — courtier: Marc Fragman

PRÈS DU MÉTRO HENRI-BOURASSA



1320

AHUNTSIC 10567 rue Laverdure
997 000\$ — courtier: Georges Bardagi

MAGNIFIQUE JARDIN PAYSAGÉ



2120

MONT-ROYAL 164 av. Carlyle
3 195 000\$ — courtier: Valérie Lacasse



DES PROPRIÉTÉS UNIQUES VOUS ATTENDENT — CE DIMANCHE

Consultez les fiches détaillées au [Bardagi.com/\[code de 4 chiffres\]](http://Bardagi.com/[code de 4 chiffres])



GEORGES BARDAGI
courtier immobilier agréé

514 700-2237 | Bardagi.com |
RE/MAX du Cartier GB. Agence immobilière, franchisé indépendant et autonome de RE/MAX du Cartier 1290, avenue Bernard Ouest, bureau 100, Montréal, Québec H2V 1V9

Aussi simple que ça!

David et Alexandre.com
VOS COURTIERS IMMOBILIERS RE/MAX

David Roux inc. et Alexandre Meloche inc.
514.374.4000

LAC BROME

VISITE LIBRE DEMAIN, dimanche, au 28 rue Grove à Knowlton, 14h-16h. Secteur recherché, près du lac Brome et le centre du village. Suite des maîtres au rdc, sortie rez-de-jardin vers la piscine creusée. **875 000\$**

AU SOMMET non loin de Bromont et de Cowansville. Idéale pour la grande famille ou pour deux familles! Vue superbe, garage attaché, piscine, sauna, maisonnette/atelier, 1.4 acre. **865 000\$**

LOIS HARDACKER
Ctr. imm. Agréé. Royal LePage Au Sommet, Agence Immobilière
450 242-2000
www.loishardacker.com

Vous êtes à la bonne adresse

Marie Sicotte
Courtier Immobilier
514 953 9808
mariesicotte.com
marie@mariesicotte.com

VILLE-MARIE
4081, AV. HIGHLAND | 1 995 000 \$
Belle et rare opportunité!

VILLE-MARIE
1227 SHERBROOKE O., #55 | 895 000 \$
Situé au coeur du Mille Carré Doré

CÔTE-DES-NEIGES
5582 AV. CLANRANALD | 4 500 \$/MOIS
Condo moderne avec énorme terrasse

RÉGION TREMBLANT
À PARTIR DE 319 000 \$
Micro-maisons en harmonie avec la nature.

REALTA
agence immobilière

realta.ca | 514 789 2889

VISITE LIBRE
dimanche 14 h à 16 h

Outremont | 59 Springgrove 2 995 000 \$

SUR RENDEZ-VOUS
contactez-nous!

Villeray 524-530 Castelnau E. 895 000 \$	Rosemont 3288-3290 Bellechasse 699 000 \$	Petite-Patrie 7125-7129A Christophe-Colomb 769 000 \$	Plateau 5049 De Lanaudière 299 000 \$
NDG 2301 Hampton 409 000 \$	Pierrefonds 5260 Lakeview 1 140 000 \$	Morin-Heights 135 des Cervidés 145 000 \$	St-Adolphe Chemin des Verdier 390 000 \$
Outremont 541-543 Outremont 1 595 000 \$	Outremont 367 Wiseman 1 855 000 \$	Outremont 734 Wiseman 1 025 000 \$	Outremont 582 Davaar 1 175 000 \$

Une question de valeurs

J'ai fondé REALTA en janvier 2008 sur une promesse : faire du courtage immobilier de façon différente, résolument moderne. Pour nos clients. En faisant de la satisfaction de leurs exigences notre raison d'être. C'est notre image de marque et le fondement de notre succès. C'est une question de valeurs.

ÉQUIPE FRANÇOIS BISSONNETTE
courtier immobilier agréé